



TFU

Promouvoir la
conservation et
la mise en valeur durable
des forêts tropicales

ISSN 1022-5439

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Vol. 31 Numéro 3/4 2022



La foresterie tropicale durable : une filière pour la santé de la planète

Vers la fin de 2022 ont eu lieu deux conférences majeures qui aideront à sceller le sort de la planète et l'aptitude du genre humain à répondre à la double menace du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité. Leur issue respective aura par ailleurs d'importantes implications pour les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux.

La première de ces conférences, la 27^e Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en novembre dernier, a résolu de créer un « fonds de pertes et dommages » qui servira à indemniser les pays en développement touchés par le changement climatique. Sur une note moins positive, peu de nouvelles mesures ont été prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, alors même que les cibles fixées dans l'Accord de Paris demeurent en place.

La seconde, la 15^e COP à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est conclue mi-décembre, a adopté un nouveau « cadre mondial de la biodiversité » comportant quatre objectifs et 23 cibles à atteindre à l'horizon 2030. L'une des nouvelles cibles (la cible 10) fait spécifiquement référence à la foresterie : il s'agit de « veiller à ce que les zones d'agriculture, d'aquaculture, de pêche et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, en particulier en augmentant substantiellement l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité... »

Les efforts entrepris pour atteindre les cibles fixées en matière de changement climatique et de biodiversité seront inévitablement impactés par les préoccupations immédiates d'ordre politique et économique, dont les répercussions de la pandémie de Covid-19 et les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Dans ce numéro : session du Conseil · projets de l'OIBT en Afrique · réglementation de l'UE sur la déforestation importée · et plus

Travaux de l'OIBT : nouveaux financements annoncés par les donateurs3

Le Conseil international des bois tropicaux a également discuté des politiques et du portefeuille de projets de l'Organisation, et adopté une série de décisions. *Secrétariat de l'OIBT*

En Afrique, des projets de l'OIBT source d'avantages durables8

Une évaluation de projets de l'OIBT menés à terme en Afrique de l'Ouest et centrale a mis en évidence leurs retombées favorables pour les forêts, leur gestion et les moyens d'existence ainsi que de précieux enseignements pour les initiatives ultérieures. *J. Blaser et O. Ahimin*

Réglementation de l'UE sur la déforestation importée : les limites d'une approche indifférenciée12

S'il n'est pas modifié, le projet de réglementation visant à interdire les produits contaminés par la déforestation pourrait injustement pénaliser les pays les moins développés. *A. Karsenty*

Protéger les forêts et leur valeur contre les incendies au Pérou15

Un projet financé par l'OIBT a sensibilisé à la valeur des forêts et à l'importance de prévenir les incendies et d'avoir la capacité d'y répondre. *M. Sobral*

4^e Conférence mondiale sur le teck : Matériel de plantation et réservoirs génétiques sujets de vive préoccupation18

Durant la rencontre organisée au Ghana, on a débattu de questions capitales pour la durabilité de la filière mondiale du teck de haute valeur. *P. K. Thulasidas, Y. Trisurat, H. O. Ma et T. Yanuariadi*

Tendances du marché21

Les chiffres montrent que la filière vietnamienne du bois et des produits dérivés devient moins tributaire des importations originaires de pays qui pourraient avoir des difficultés à satisfaire aux exigences de vérification de la légalité du bois. *Hoang Lien Son et Ngo Sy Hoai*

Rubriques

Quoi de neuf sous les tropiques ?26

Parutions récentes27

Réunions28

Rédacteur en chef

Ramón Carrillo

Rédacteur consultant

Stephen Graham

Assistant de rédaction

Kenneth Sato

Assistante administrative

Kanako Ishii

Traduction

Claudine Fleury

Maquette

DesignOne (Australie)

Impression et distribution

Hakon Holm Grafisk ApS (Danemark)

Actualités des Forêts Tropicales (TFU) est une revue trimestrielle publiée en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que TFU et l'/les auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur papier couché mat certifié par le PEFC au moyen d'encre végétales à base de soja.

TFU est distribué gratuitement à plus de 14 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. TFU est également téléchargeable en ligne sur le site www.itto.int, ainsi que dans l'*App Store* d'*Apple* et sur *Google Play*.

Organisation internationale des bois tropicaux
International Organizations Center – 5^e étage
Pacífico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012, Japon
Téléphone : +(81)-(0)45-223 1110
Télécopie : +(81)-(0)45-223 1111
tfu@itto.int
www.itto.int

Photo de couverture : Un sentier le long d'un fleuve dans une forêt tropicale du Chiapas, au Mexique. *Photo: R. Carrillo/OIBT*

En perturbant le commerce, en attisant l'inflation et en portant préjudice aux économies – notamment dans les pays les plus pauvres – la pandémie mondiale et le plus grand conflit en Europe depuis des décennies risquent de diluer l'attention politique qui est nécessaire pour orchestrer une réorientation en faveur d'économies durables à l'échelle du globe.

Mais ils mettent aussi en relief l'importance d'organisations comme l'OIBT s'agissant de favoriser la coopération transfrontière et la production forestière durable ainsi que le commerce associé. Pour atteindre les cibles en matière de climat et de biodiversité, il va falloir mettre en pratique les principes du développement durable, ce qui passe par une amélioration équitable de l'économie et la réduction, voire si possible, l'inversion des dommages environnementaux. Ces principes sont incarnés dans la mission de l'OIBT, qui consiste à promouvoir la gestion durable et la conservation des forêts tropicales et l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité.

Il est donc de bon augure que, comme on le lira en page 3, les travaux de l'OIBT aient bénéficié d'un soutien ferme lors de la dernière session du Conseil international des bois tropicaux, qui s'est tenue du 7 au 11 novembre derniers à Yokohama, au Japon. En effet, une enveloppe supplémentaire de 4 millions \$EU a notamment été contribué en appui aux efforts de l'OIBT à travers le globe, dont celui consistant à promouvoir les marchés des produits bois tropicaux durables et à mettre au point des systèmes de traçabilité du bois.

Le Conseil a également discuté d'une autre potentielle source d'appui international à la gestion durable des forêts : le marché émergent des crédits carbone. Cinq conférenciers à la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché (voir le résumé en page 4) ont exploré comment les marchés du carbone pourraient jouer un important rôle dans le financement de la gestion et de la protection des forêts tropicales, et comment l'OIBT peut aider à mettre en place les savoirs et la capacité technique nécessaires.

Dans ces pages également, un article de Jürgen Blaser et Olivier Ahimin (page 8) examine l'évaluation de dix projets de l'OIBT menés à terme en Afrique de l'Ouest et centrale qu'ils ont conduite. Ils ont ainsi constaté que ces dix projets avaient généré des gains significatifs et durables au niveau des forêts et de leur gestion ainsi que des moyens d'existence des populations. Ils en ont tiré de précieux enseignements qui serviront à guider et à améliorer les initiatives forestières ultérieures.

Alors que l'Union européenne élabore une nouvelle réglementation ayant pour objet de contrecarrer la disparition de la forêt intrinsèque à des produits importés tels que soja, huile de palme ou encore bois. Mais, (comme récapitulé en page 4), le Groupe consultatif de l'OIBT sur le commerce s'inquiète toutefois du fait qu'elle pourrait constituer une nouvelle barrière au commerce. Alain Karsenty se penche de plus près en page 12 sur cette réglementation proposée et il suggère une approche alternative.

Manoel Sobral Filho (page 15) évalue comment, malgré les perturbations et délais entraînés en partie par la pandémie de Covid-19, un projet sur la gestion des incendies financé par l'OIBT est parvenu à communiquer la valeur des forêts, à former des pompiers volontaires et à exploiter des données de télédétection pour lancer des alertes en temps voulu.

Les résultats de la Quatrième Conférence mondiale sur le teck sont évoqués en page 18. Récemment tenue au Ghana, elle a inclus des discussions sur la valeur ajoutée de la culture du teck chez les petits agriculteurs exploitants, l'amélioration de la qualité du matériel de plantation et les modèles de gestion des plantations.

L'OIBT est un modeste, mais néanmoins efficace, contributeur au développement durable et elle est prête à changer d'échelle pour amplifier ses retombées. Dans les années à venir, en réponse aux crises de la biodiversité et du changement climatique et en vue d'améliorer la vie des populations tributaires des forêts, nous allons continuer de nous inspirer des éclairages tirés des centaines de projets fructueux que nous avons menés et d'œuvrer avec nos partenaires pour favoriser les industries reposant sur une gestion durable des forêts tropicales. En conclusion, le Secrétariat saisit cette opportunité pour souhaiter à vous tous lectrices et lecteurs une heureuse année 2023 dans le respect du principe de durabilité.

Travaux de l'OIBT : nouveaux financements annoncés par les donateurs

Le Conseil international des bois tropicaux a également discuté des politiques et du portefeuille de projets de l'Organisation, et adopté une série de décisions

Secrétariat de l'OIBT
(itto@itto.int)



Passage de témoin : Le Président du Conseil international des bois tropicaux, Jesse Mahoney, reçoit un marteau encadré de la part du nouveau Président, Mohammed Nurudeen Iddrisu, à la clôture de la 58^e session du Conseil international des bois tropicaux. Photo : Y. Kamijo/OIBT

Sur la base des annonces formulées à la 58^e session du Conseil international des bois tropicaux, qui s'est tenue en mode hybride à Yokohama (Japon) et en ligne du 7 au 11 novembre dernier, les donateurs ont contribué une enveloppe supplémentaire de 4 millions \$EU en appui aux travaux de l'Organisation.

Le Conseil se réunit une fois chaque année pour discuter d'un ordre du jour étendu visant à favoriser la gestion durable des forêts tropicales et le commerce de bois tropicaux produits suivant des pratiques durables. Cette année, la session était présidée par M. Jesse Mahoney (Australie).

Sur ce nouveau montant de contributions financières, le Japon a fourni 1,66 million \$EU, la Région administrative spéciale de Macao (Chine) 1,33 million \$EU, les États-Unis d'Amérique 534 000 \$EU, l'Australie 305 000 \$EU, la Chine 83 000 \$EU, la République de Corée 53 000 \$EU, le Secrétariat de la CITES 25 000 \$EU et *Kisso-an* (une entreprise basée au Japon) 3 000 \$EU¹. Ces fonds serviront, entre autres, à favoriser la consommation de produits bois d'origine durable sur le marché intérieur en Thaïlande ; à encourager une consommation robuste et résiliente de produits bois sur le marché intérieur indonésien ; à développer la Plateforme de l'Indice mondial du bois ; à mettre au point un dispositif de traçabilité reposant sur des chaînes de blocs ; et, au Panama, à élargir le Système de traçabilité et suivi forestiers – développé à titre pilote dans le cadre d'un projet antérieur de l'OIBT – à l'échelle de tout le territoire national. Les projets qui n'ont été que partiellement financés ne commenceront que si le reliquat est trouvé².

¹ Les chiffres peuvent ne pas être parfaitement exacts.

² La liste complète des activités ayant bénéficié de contributions volontaires figure dans la décision 1(LVIII), disponible sur: www.itto.int/fr/council_committees/decisions

La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché explore le potentiel des marchés du carbone pour les forêts tropicales

Alors que les marchés du carbone forestier sont en plein essor et qu'ils offrent un énorme potentiel, le faible niveau des prix du carbone et autres difficultés limitent leur capacité à bénéficier aux forêts tropicales et à leurs acteurs. Tel a été le message clé qui est ressorti de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, qui, selon la pratique, se déroule dans le cadre d'une séance commune des Comités du Conseil dans le but d'informer ses membres sur les principales tendances du commerce des bois tropicaux et questions connexes, mais aussi de sensibiliser les pouvoirs publics, les négociants et autres acteurs. L'édition 2022, qui était présidée par le co-coordonateur du Groupe consultatif sur le commerce (TAG), M. Barney Chan, a fait intervenir cinq conférenciers sur le thème du marché du carbone et des forêts tropicales (encadré 1).

Déclaration du Groupe consultatif sur le commerce

Immédiatement après la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, le co-coordonateur du TAG, M. Bob Tate, a délivré une déclaration au nom de ce dernier. Créé en 2000 pour contribuer des apports aux travaux de politique et de projets de l'OIBT, le TAG est ouvert à tous ceux qui ont un intérêt dans le commerce des bois tropicaux, y compris les représentants de la filière forêt-bois tropicale, les exportateurs et importateurs de bois, les consultants sur le commerce et l'industrie du bois ainsi que les associations du commerce et de l'industrie.

Dans sa déclaration, le TAG s'est dit préoccupé par un projet de réglementation sur la déforestation qu'examine le Conseil de l'Europe et le Parlement européen et par le risque qu'il constitue une barrière au commerce, en particulier pour les

Encadré 1 : La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché

Lors de l'édition 2022 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché sont intervenus cinq conférenciers sur le thème du commerce du carbone et des forêts tropicales.

M^{me} Celina (Kin Yii) Yong, du Programme des Nations Unies pour le développement, a indiqué que l'on avait constaté une gigantesque augmentation de transactions sur les marchés volontaires du carbone après que l'article 6 de l'Accord de Paris sur le changement climatique ait été clarifié lors de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils vont jouer un rôle capital dans le processus de transition, bien qu'il existe un risque d'écoblanchiment, a-t-elle précisé.

M^{me} Yong a ajouté que les crédits carbone forestiers d'intégrité élevée faisaient l'objet d'une demande grandissante, mais que les prix du carbone ne reflétaient pas encore le coût véritable de préserver les forêts naturelles et des marchés à haute intégrité. Elle a observé que, entre autres choses, les marchés du carbone à haute intégrité sont ceux qui évitent la double comptabilisation des crédits carbone, qui assurent que les réductions des émissions sont réelles (ce qui évite l'« écoblanchiment ») et qui respectent les droits humains.

M. Ivan Tomaselli, de l'entreprise STCP au Brésil, a exploré le développement des marchés du carbone en Amérique latine. Les marchés du carbone suscitent un intérêt croissant chez tous les secteurs économiques de la région et au niveau des transactions entre les pays qui visent à réduire les émissions et à atteindre un niveau d'émissions nulles. L'Argentine, le Chili, la Colombie et le Mexique sont des pionniers en conformité avec les instruments de tarification du carbone et le Brésil entreprend principalement des projets volontaires liés au carbone dans ses forêts gérées pour la production de bois.

M. Tomaselli a estimé que la valeur annuelle potentielle des crédits carbone dans les surfaces forestières en gestion dédiées à la production de bois en Amérique latine avoisinait 2 milliards \$EU par an, un montant qui, si les prix augmentent sous l'effet de la demande grandissante, est amené à croître.

M. Pierre Schueller, de TERE en France, a expliqué que les entreprises opérant dans le bassin du Congo manifestaient un intérêt grandissant à l'égard des échanges de crédits carbone, mais que peu d'acteurs avaient une connaissance suffisante des mécanismes en jeu et des règles et critères pour s'engager dans le commerce du carbone. Il a remarqué que la REDD+ avait généré des opportunités notables de financement dans plusieurs pays africains et que des exemples d'initiatives de projets de carbone forestier apparaissaient. C'est ainsi qu'en 2021, par exemple, le Gabon était devenu le premier pays d'Afrique à recevoir des paiements basés sur les résultats en contrepartie d'une réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation.

M. Schueller a pointé que, s'agissant d'élargir les projets liés au carbone forestier en Afrique, le principal défi consistait à éliminer les barrières techniques à ces projets et à déterminer à qui appartenaient les crédits carbone qui en résultaient. À cet égard, des organisations internationales comme l'OIBT ont un rôle à jouer pour améliorer les connaissances sur ce sujet de même que la capacité technique en Afrique, a-t-il précisé.

M. William Llactayo, un spécialiste des systèmes d'information géographique du Pérou, a décrit de nouveaux travaux de recherche menés au Pérou pour estimer le carbone épigé à l'échelle d'un seul hectare, lesquels font appel à l'apprentissage artificiel et à la détection et télémétrie par la lumière (ou LIDAR, une méthode de télédétection) associés à de l'imagerie spatiale et temporelle de haute résolution.

M. Llactayo a expliqué qu'une combinaison stratégique et économique associant un échantillonnage LIDAR, des courbes étalons tactiquement positionnées sur le terrain, des données satellites et une approche fondée sur une modélisation géostatistique montrait qu'il était plausible d'obtenir un inventaire de haute résolution des stocks de carbones épigés, y compris dans un pays aussi vaste et écologiquement complexe que le Pérou.

Ce thème a également été exploré par **M. Nicholas Butcher de CarbonCrop** en Nouvelle-Zélande, qui a parlé des solutions intégrées utilisant l'intelligence artificielle, la télédétection et l'automatisation pour effectuer le suivi de l'évolution des stocks de carbone forestier en Nouvelle-Zélande. Il a ajouté que, pour être crédible, ce type de solutions nécessitait intégrité, transparence, traçabilité et la possibilité de mener des audits.

M. Butcher a observé que l'application de cette technologie en Nouvelle-Zélande avait permis d'enregistrer 30 000 hectares supplémentaires de forêt biodiverse et d'assurer à des propriétaires fonciers des crédits carbone d'une valeur de 30 millions NZD. Or, cette même technologie pourrait être appliquée dans toute autre région, a-t-il conclu.

Les présentations ont été suivies d'un échange de vues très diverses entre les délégués et les conférenciers, notamment sur le potentiel du carbone forestier à générer pour les forêts des recettes significatives dans le cadre des marchés volontaires du carbone et des mécanismes de conformité comme moyens d'accroître la viabilité financière de la gestion durable des forêts.

Les présentations peuvent être téléchargées sur : www.itto.int/fr/ittc-58/presentations. La vidéo de l'intégralité de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché est disponible sur : <https://youtu.be/YPs67tzAwI>

pays tropicaux (voir l'article connexe en page 12). M. Tate a indiqué que le TAG estimait que « l'UE [l'Union européenne] devrait éviter d'avoir recours à ce [projet de] nouvelle réglementation qui freine le commerce libre et équitable, et améliorer sa communication avec les parties prenantes, y compris celle hors UE, en vue d'évaluer les défis auxquels sont confrontées les entreprises pour se mettre en conformité ».

Sur un autre front, le TAG, dans sa déclaration, a également fait valoir que le taux de création de plantations arboricoles industrielles souffrait d'un manque d'informations fiables. Il a donc appelé l'OIBT à mener une étude sur les plantations arboricoles en place dans les pays producteurs membres de l'OIBT et à développer une base de données s'y rapportant afin d'aider la prise de décisions commerciales en matière de création de plantations.

La déclaration du TAG a noté que les pays producteurs de l'OIBT ne bénéficiaient pas encore de manière significative des marchés volontaires de compensation des émissions de carbone fondés sur les forêts.

« Il est extrêmement urgent de diffuser aux membres producteurs des informations et orientations sur les opportunités et, parallèlement, de leur apporter des conseils stratégiques et une assistance technique », selon cette déclaration. Le TAG a appelé l'OIBT à organiser un atelier de formation technique « pour combler les faiblesses et lacunes des membres de manière à leur permettre de participer à l'atténuation du changement climatique tout en augmentant leurs recettes nationales ».

La déclaration intégrale du TAG est consultable sur : www.itto.int/fr/ittc-58/presentations (en anglais)



Le rôle du carbone : La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, organisée par le Groupe consultatif sur le commerce durant la 58^e session du Conseil international des bois tropicaux, s'est penchée sur le thème du commerce du carbone et des forêts tropicales. *Photo : Y. Kamijo/OIBT*



Des points de vue civils : Christine Wulandari présente une déclaration au nom du Groupe consultatif de la société civile lors de la 58^e session du Conseil international des bois tropicaux. *Photo : Y. Kamijo/OIBT*

Le Groupe consultatif de la société civile souhaite jouer un plus grand rôle

Dans une déclaration délivrée au cours de la session, Christine Wulandari, qui représentait le Groupe consultatif de la société civile (GCSC), a encouragé le Conseil à davantage impliquer le GCSC dans ses délibérations, y compris dans le cadre de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

« L'expertise et les connaissances qu'apporte le GCSC sont susceptibles d'enrichir le partage des savoirs et des recommandations d'une telle plateforme avec le Conseil », a noté M^{me} Wulandari.

Elle a dit souhaiter que le GCSC se joigne à l'OIBT pour piloter les initiatives de levée de fonds.

« Le réseau du GCSC comprend des femmes, des communautés locales, des groupes appartenant à des Peuples autochtones, qui sont confrontés à des problématiques liées au régime foncier de leur forêt, ainsi qu'à l'accès à celle-ci et aux droits sur celle-ci. Tous aspirent en outre à ce que leurs produits bois légaux et durables puissent avoir accès au marché international », a observé M^{me} Wulandari.

« Les communautés locales, les petits propriétaires exploitants et autres communautés forestières peuvent aussi avoir un impact considérable s'agissant d'assurer que l'objectif de l'OIBT se concrétise, à savoir une gestion forestière et un commerce de produits bois à caractère durable ».

Le GCSC a par ailleurs préconisé que l'OIBT commande un rapport décrivant comment les membres et autres acteurs peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets.

« De par nos travaux collectifs qui portent sur les chaînes d'approvisionnement de la filière forêt-bois et sur les meilleurs moyens d'encourager l'utilisation et la gestion durables des ressources, nous sommes bien placés pour aider la communauté internationale à mettre au point des solutions fondées sur la nature qui tirent parti de la puissance du monde naturel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour aider les communautés à s'adapter aux effets du changement climatique », a ajouté M^{me} Wulandari.

Un marché du bois résilient, selon la Revue biennale

Au cours de la session du Conseil, la consultante Fran Maplesden a présenté un rapport intérimaire sur la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2021-2022*.

La Revue biennale réunit les toutes dernières statistiques internationales les plus fiables dont on dispose sur la production de bois et son commerce au niveau mondial, en s'attachant plus particulièrement au monde tropical.

M^{me} Maplesden a présenté les résultats initiaux de l'analyse des dernières données sur la production de bois tropicaux et le commerce associé, la version définitive de la *Revue biennale* devant être publiée en 2023 à la suite de consultations complémentaires avec les membres. Selon M^{me} Maplesden, le commerce des produits bois tropicaux s'est montré plus résilient que ce que l'on escomptait lorsque la pandémie de Covid-19 a commencé au début de 2020, notamment celui des produits bois de transformation secondaire. Toutefois, il est probable que les chocs subis par l'économie mondiale en 2022 risquent d'avoir un effet délétère sur les marchés des produits bois tropicaux, en particulier ceux de l'invasion russe de l'Ukraine, de la crise du coût de la vie résultant des pressions inflationnistes ou encore du ralentissement de l'économie chinoise. Au nombre des constatations préliminaires figurent également :

- Après son pic de 2014, le commerce des grumes tropicales a suivi une tendance baissière, qui est en grande partie le résultat du repli de la demande chinoise et d'une offre moindre en grumes tropicales, notamment en provenance de l'Asie du Sud-Est, sachant que la Malaisie en exporte désormais environ 10 pour cent de moins qu'une décennie auparavant. En 2020 les exportations de grumes tropicales ont atteint leur plus bas niveau enregistré dans les données de l'OIBT, ce malgré quelques signes de reprise en 2021 et 2022.
- Le commerce des sciages, contreplaqués et placages tropicaux s'est montré plus résilient en réponse à la nette reprise des marchés consommateurs de produits finaux, en particulier aux États-Unis d'Amérique.
- La Chine s'est classée en tête des importateurs de grumes tropicales en 2021, bien que ses importations se soient contractées de 44 pour cent comparées à celles de 2014, leur meilleure année, et qu'elles aient par ailleurs été touchées en 2021 par le durcissement des contrôles réglementaires destinés à limiter la spéculation immobilière et à refroidir le marché de l'immobilier, et aussi par les perturbations au



Les chiffres du commerce : La consultante Fran Maplesden présente son rapport intermédiaire sur la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois. Photo : Y. Kamijo/OIBT

niveau des chaînes d'approvisionnement. Si les six premiers mois de 2022 ont montré des signes de reprise, les perspectives économiques de la seconde moitié se montrent plus pessimistes.

- Les principaux flux commerciaux de contreplaqués tropicaux ont significativement évolué, les États-Unis d'Amérique étant désormais leur principale destination. Au Viet Nam, les exportations ont bondi par rapport à leur faible niveau de 2013, à tel point que ce pays est aujourd'hui le deuxième exportateur de contreplaqués tropicaux, derrière l'Indonésie.
- Les exportations de produits bois de transformation secondaire en provenance des pays producteurs tropicaux se sont envolées au cours de la décennie passée, essentiellement des meubles en bois depuis le Viet Nam en direction des États-Unis d'Amérique, pour constituer en 2021 le plus important flux commercial entre deux pays au sein du commerce mondial de meubles.
- Le renchérissement du dollar des États-Unis en 2022 face à la plupart des autres devises réduit d'autant la compétitivité des exportations tropicales tarifées en euros, ainsi que les volumes de consommation sur les marchés de consommateurs.
- Une très grande incertitude plane sur les perspectives du commerce tropical. Une résurgence de la Covid-19 ou bien l'aggravation du conflit entre la Russie et l'Ukraine pourraient exacerber les risques qui pèsent sur la chaîne d'approvisionnement, prenant par exemple la forme d'une escalade des coûts du fret, du transport et de la fabrication.

M^{me} Maplesden a indiqué que les informations reçues à ce jour de la part des membres de l'OIBT pour les besoins de la *Revue biennale* présentaient de nombreuses lacunes et elle a encouragé les membres à redoubler d'efforts pour communiquer des informations plus complètes afin de les inclure dans la version définitive du rapport.

Appui à des groupes de femmes pour la restauration de paysages forestiers au Togo

Le GCSC et *Soka Gakkai*, un organisme non gouvernemental basé au Japon, ont conjointement présenté les résultats d'un projet communautaire qui a récemment été mis en œuvre dans deux départements du Togo. Ont participé à ce projet une centaine de femmes qui ont restauré une vingtaine d'hectares de paysages forestiers dégradés. Elles ont ainsi planté environ 27 000 plants de 12 essences.

« Ce projet aide non seulement à résoudre des problématiques liées au changement climatique par le reboisement, mais aussi à autonomiser des femmes qui vivent dans des régions souvent laissées de côté », a dit M. Aishima Tomohiko, le Président du Comité *Soka Gakkai* pour la paix, qui a financé ce projet. « Alors que ce projet pilote entame sa troisième année, nous aimerions continuer d'y prendre une part active pour créer davantage de valeur, ce de concert avec l'OIBT. »

M^{me} Rose Pélagie Masso, du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (le REFACOF), l'agence d'exécution du projet basée au Cameroun, a énuméré quelques-unes des retombées du projet pour les femmes qui y ont participé, au nombre desquelles :

- Les femmes ont acquis des compétences en production de plants et sont aujourd'hui en mesure d'en produire suffisamment pour couvrir leurs propres besoins et ceux de leur communauté.
- La production vivrière a permis aux ménages bénéficiaires de satisfaire leurs besoins alimentaires et de vendre l'excédent afin d'en tirer un revenu substantiel.
- Les femmes ont amélioré leurs moyens d'existence et diversifié leurs sources de revenus.
- Les groupes bénéficiaires ont amélioré leur visibilité aux niveaux régional et départemental, voire au niveau national.
- La cohésion sociale en a été renforcée.



Le bois prend de la hauteur : Des délégués dans le lobby de Port Plus, le premier immeuble construit entièrement en bois au Japon.
Photo : Y. Kamijo/OIBT

Au nombre des travaux présentés durant cette session du Conseil figurent également un compte rendu sur les questions relevant de l'accès au marché et de la certification des bois tropicaux ainsi que sur la situation du Mécanisme de surveillance indépendante du marché dans le cadre du Plan d'action de l'Union européenne relatif à la réglementation forestière, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT). Le Secrétariat de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a informé les délégués des sept propositions d'inscription d'espèces d'arbres aux annexes de la CITES. M. Steven Johnson, du Secrétariat de l'OIBT, a parlé des travaux collaboratifs entrepris par les deux secrétariats au cours des 12 derniers mois dans le cadre du Programme de la CITES sur les espèces d'arbres.

Nouvelles bourses de l'OIBT

Le Conseil a attribué une bourse de l'OIBT à 13 candidats (comprenant six femmes), dont quatre sont des ressortissants de l'Afrique, cinq de la région Asie-Pacifique et quatre de la région Amérique latine-Caraïbes. Ces 13 bourses représentent un montant total d'environ 77 000 \$EU.

L'OIBT offre des bourses dans le cadre de son Fonds Freezailah pour les bourses afin de favoriser le développement des ressources humaines et de renforcer la foresterie tropicale à caractère professionnel ainsi que l'expertise connexe chez ses pays membres. Son but est d'encourager la gestion durable des forêts tropicales, l'emploi et la transformation efficaces des bois tropicaux, et une meilleure information économique sur le commerce international des bois tropicaux. Créé en 1989, le Programme de bourses de l'OIBT a permis à plus de 1 400 jeunes et cadres en milieu de carrière de 49 pays de poursuivre des opportunités de développement professionnel. Les principaux donateurs du Programme sont les Gouvernements du Japon, des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'Australie.

Des articles sur les bourses de l'OIBT paraissent régulièrement dans TFU.

La liste des lauréats est consultable sur : www.itto.int/fr/fellowship/previous_awardee_detail/id=7307

Décisions du Conseil

Le Conseil a adopté quatre décisions, y compris une décision qui avalise six propositions de projets, dont trois entièrement financées, ce qui permet de les mettre en œuvre immédiatement. Les autres décisions portent sur la prorogation d'une année du Programme de travail biennal 2021-2022 afin de l'aligner sur le cycle biennal d'approbation du Budget administratif de l'OIBT ;



Nouvelle énergie : La Directrice exécutive de l'OIBT, Sheam Satkuru, lors de la 58^e session du Conseil international des bois tropicaux.
Photo : Y. Kamijo/OIBT

les questions se rapportant à la gestion du Budget administratif, qui prévoit notamment une prorogation d'une année du mandat d'un groupe de travail intersessions en ligne chargé de ce sujet ; et la prorogation d'un autre groupe de travail créé aux fins d'évaluer la nécessité d'une renégociation et/ou d'une prorogation supplémentaire de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux.

Les quatre décisions sont consultables sur le site web de l'OIBT : www.itto.int/fr/council_committees/decisions

Moments forts de la clôture et visite d'un immeuble en bois

Les délégués ont pu participer à de courtes excursions sur des sites proches du centre de conférences présentant un intérêt. L'un de ces sites était *Port Plus*, le premier immeuble de plusieurs étages plusieurs étages entièrement en bois. Cet ouvrage, qui atteint une hauteur jusqu'à présent uniquement réalisable au moyen d'acier ou de béton, tire parti des nouvelles technologies du bois telles que les bois de placage stratifiés ou les bois stratifiés croisés pour créer un effet architectural saisissant. *Port Plus* fait également appel à une technologie novatrice du bois conçue pour joindre des colonnes en bois à des poutres en bois en combinant des joints « collés en barres » à des *nuki*, un joint de charpenterie traditionnelle japonaise. Cet immeuble de 12 étages utilise 1 990 mètres cubes de bois et, comparé à une structure comparable en acier, sa construction a permis de réduire de 1 700 tonnes les émissions de dioxyde de carbone. Ses colonnes et poutres en bois sont certifiées résister au feu pour une durée de trois heures.

Dans leurs déclarations de clôture devant le Conseil, les délégués ont salué l'état d'esprit qui a animé cette session. Un délégué de la Malaisie a ainsi observé que toutes les décisions avaient été prises « de manière amicale et cordiale » et un délégué de la Commission européenne a conclu que le Conseil « enregistrait des avancées dans la mise en place d'une robuste organisation ». La Directrice exécutive, Sheam Satkuru, a été félicitée pour avoir insufflé à son rôle une « énergie nouvelle » et le Gouvernement du Japon et la Ville de Yokohama ont été remerciés pour leur généreux appui à la session et à l'Organisation.

La 59^e session du Conseil est provisoirement prévue du 4 au 8 décembre 2023. Le Gouvernement de la Thaïlande, par l'intermédiaire de son Ministère royal des forêts, examine la possibilité d'accueillir la session. M. Mohammed Nurudeen Iddrisu, du Ghana, a été élu nouveau Président du Conseil.

Des éclairages quotidiens sur la session ainsi que les présentations sont disponibles sur : www.itto.int/fr/itcc-58

En Afrique, des projets de l'OIBT source d'avantages durables

Une évaluation de projets de l'OIBT menés à terme en Afrique de l'Ouest et centrale a mis en évidence leurs retombées favorables pour les forêts, leur gestion et les moyens d'existence ainsi que de précieux enseignements pour les initiatives ultérieures

par Jürgen Blaser¹
et Olivier Ahimin²



Des avantages pour les communautés : Des agriculteurs dans une surface forestière restaurée dans la Réserve forestière de Pamu Berekum, au Ghana (PD 530/08). Photo : E. Antwi Bawuah

¹ Université des sciences appliquées de Berne, École des sciences agricoles, forestières et alimentaires, Suisse (juergen.blaser@bfh.ch)

² Consultant

Dix projets de l'OIBT ont généré des gains significatifs et durables pour les forêts, leur gestion et les moyens d'existence dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du bassin du Congo. Ces initiatives ont également fait avancer les priorités stratégiques de l'OIBT et la réalisation d'objectifs de développement au sens large, dont les Objectifs de développement durable (ODD).

Ce sont là quelques-unes des principales conclusions d'une évaluation indépendante détaillée qui a porté sur dix projets achevés que l'OIBT a financés en Afrique de l'Ouest et centrale. Outre le fait d'évaluer leur performance, les précieux enseignements qui en ont aussi été tirés serviront à guider et à améliorer les efforts ultérieurs qui seront entrepris en Afrique sur le plan des forêts, et en particulier ceux que soutiennent l'OIBT et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)¹.

Cette évaluation avait été demandée par le Conseil international des bois tropicaux en 2021, lors de sa 57^e session. Le rapport d'évaluation², qui est résumé dans cet article et dans un document d'orientation récemment publié³, a été présenté lors de la 58^e session du Conseil, tenue du 7 au 11 novembre derniers à Yokohama, au Japon.

Les dix projets évalués

Les projets faisant l'objet de l'évaluation (tableau 1) ont été approuvés entre 2010 et 2020 et mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2021⁴. Six projets se situaient en Afrique de l'Ouest (trois en Côte d'Ivoire, deux au Bénin et un au Ghana) et quatre englobaient plusieurs pays, du bassin du Congo principalement.

Tous les pays visés connaissent la déforestation, un appauvrissement de leur biodiversité et une dégradation de leurs forêts, alors même que nombre de leurs habitants sont tributaires des forêts pour leur subsistance.

Cette évaluation s'est donc penchée sur la question de savoir dans quelle mesure les projets ont effectivement réalisé les produits prévus et atteint leurs objectifs, et examiné leurs implications en termes de politique, leurs répercussions sur le bien-être des communautés locales, la gestion des forêts, la conservation de la biodiversité et le changement climatique et leur probabilité de pérennisation. Les projets ont également été examinés à l'aune des priorités stratégiques de l'OIBT⁵, des cinq domaines prioritaires identifiés dans le processus de la TICAD⁶, ainsi que d'autres objectifs de développement, dont les ODD⁷ et les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF)⁸.

Pertinents, efficaces et efficaces

Il ressort de cette évaluation que les dix projets ont été conçus de manière à contribuer à réduire le recul du couvert forestier, à restaurer les forêts et à améliorer les conditions propices. Quatre projets ont directement traité la question du rétablissement et de la gestion des forêts, deux avaient pour dessein d'améliorer directement les régimes de gestion durable à l'échelon régional, trois ont amélioré la capacité des personnels forestiers, un a aidé plusieurs pays à doper la valeur des produits forestiers et leur commerce régional et un autre avait pour objectif d'accompagner la traçabilité des bois comme moyen d'améliorer la capacité à lutter contre la fraude. Dans tous les cas, les projets ont répondu à au moins deux priorités stratégiques et à plusieurs ODD et OMF, signe qu'il s'agissait de travaux

¹ La TICAD désigne une initiative du Japon destinée à favoriser un dialogue politique de haut niveau entre les dirigeants africains et les partenaires au développement, et à mobiliser des connaissances et ressources au service du développement en Afrique. Pour en savoir plus, consulter : www.mofa.go.jp/region/africa/ticad/index.html

² www.itto.int/fr/council_committees/documents/

³ www.itto.int/fr/policy_papers/

⁴ www.itto.int/fr/council_committees/action_plans/previous/

⁵ OIBT. 2022. *Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026*. Série Politique forestière n° 25. Yokohama, Japon. Disponible sur : www.itto.int/fr/council_committees/action_plans

⁶ Les travaux de politique de la TICAD sont axés sur les cinq domaines suivants : 1) Doper la croissance économique ; 2) Assurer la sécurité humaine ; 3) Consolider la paix ; 4) Réaliser les objectifs de développement durable ; 5) Répondre aux problématiques environnementales telles que le changement climatique.

⁷ <https://sdgs.un.org>

⁸ www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/index.html

Tableau 1 : Les dix projets de l'OIBT objet de l'évaluation mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et centrale entre 2010 et 2020

Número de projet	Intitulé du projet	Pays	Durée
<i>Gestion des forêts, conservation, participation communautaire et restauration des paysages forestiers</i>			
PD 456/07	Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT	Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo	2012-2019
PD 754/14	Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin	Bénin	2017–2020
PD 725/13	Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association MALEBI en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu)	Côte d'Ivoire	2016-2018
PD 419/06 (TICAD-5)	Gestion et conservation des semences forestières : remise en état et restauration de forêts dégradées avec la participation de communautés locales (réfugiés, personnes déplacées en interne et populations locales)	Côte d'Ivoire	2013-2018
PD 530/08	Gestion des forêts créées dans le cadre de la remise en état de forêts dégradées par des communautés locales au Ghana	Ghana	2012-2018
<i>Systèmes nationaux d'information, statistiques, commerce du bois et traçabilité du bois</i>			
PD 692/13	Mise en œuvre opérationnelle du système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières	Côte d'Ivoire	2015-2019
PD 124/01	Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (mis en œuvre par le Secrétariat de l'OIBT) – Phase III – Étapes 1 et 2	Bassin du Congo	2013-2016
PD 678/12	Mise en place d'un système national d'information et de gestion des statistiques forestières au Bénin	Bénin	2013-2016
PD 700/13	Développement du commerce des bois tropicaux et produits dérivés, et de leur valorisation industrielle dans un cadre intra-africain—Phase I, Étape 1	Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo	2015-2016
PD 620/11	Élaboration et mise en œuvre d'un système d'identification des essences et de traçabilité du bois en Afrique au moyen du génotypage et des isotopes stables	Cameroun, Gabon, Ghana, République centrafricaine, République démocratique du Congo	2012-2016

tout à fait pertinents dont ont bénéficié les pays, mais aussi les efforts menés au niveau mondial pour améliorer la gestion des forêts et réduire la déforestation et la dégradation des forêts.

Les projets se sont montrés très efficaces dans la mesure où, moyennant un financement limité, leurs réalisations ont été, dans la plupart des cas, substantielles. Cette réussite tient aux principales raisons suivantes : un processus méticuleux de sélection des projets ; une collaboration avec des partenaires volontaires et engagés ; une conception de projet bien adaptée ; une gestion rigoureuse des projets sur site par les agences d'exécution ; et un suivi annuel efficace de la part de l'OIBT.

Les projets ont, pour la plupart, enregistré de bons résultats, y compris ceux dont toutes les activités n'ont pas pu être menées à terme. Dans l'ensemble, ils ont contribué à faire progresser la mise en œuvre de la GDF à l'échelle de toute la région et, en conséquence, ont affiché un certain succès s'agissant d'améliorer la manière dont les forêts y sont gérées. Au nombre des aspects les plus efficaces de ces projets, on citera les formations dispensées à un grand nombre (plus de 1 300 personnes) sur divers aspects de la gestion des forêts.

Durabilité

Plusieurs projets se montrent prometteurs en termes de durabilité, ce en raison des formations dispensées, notamment à travers les projets PD 465/07,

PD 124/01 et PD 620/11. Ces derniers ont en effet accru la capacité du personnel des pouvoirs publics à mettre en œuvre la GDF, y compris par des formations spécifiques sur la GDF, le développement de processus se rapportant aux critères et indicateurs (C&I) ou encore une meilleure capacité à faire respecter les réglementations. Il subsiste toutefois une incertitude quant à la question de savoir si, en accord avec les informations tirées de ces projets, les pouvoirs publics donneront ou non la priorité à l'amélioration de leur gestion des forêts et au recueil de données servant à mesurer les résultats à cet égard.

Le projet PD 700/13 a fourni une analyse très utile sur le commerce des produits bois issus de Côte d'Ivoire, du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Gabon à destination de pays voisins. Il a été spécifiquement élaboré pour accompagner la filière par des formations et les pouvoirs publics à travers des analyses de leurs politiques. Suite à ces travaux préliminaires, ces derniers ont amélioré leur politique en vue d'encourager le commerce tandis que la filière a mieux saisi l'importance de valoriser ses produits, y compris par la transformation sur place. La probabilité que ce projet soit durable est donc élevée.



Aux petits soins des forêts : Des travailleuses s'occupent de plants dans une pépinière arboricole à Banamé, au Bénin. La production en pépinière est l'une des variables mesurées par le Système national de gestion des statistiques et de l'information forestières du Bénin (PD 678/12).
Photo : PAGEFCOM

Au niveau des communautés, dans les cas où des formations ont été dispensées et des surfaces restaurées ou reboisées, y compris en renforçant la capacité des habitants à mettre en œuvre l'agroforesterie et en incluant des dispositifs de petits crédits, on peut anticiper une durabilité des projets dans la durée, en particulier pour ceux dont les effets positifs ont d'ores et déjà commencé à se concrétiser (projets PD 530/08 Rev.3, PD 419/06 Rev.3 et PD 754/14). Concernant le projet PD 725/13 (Côte d'Ivoire), il est tout à fait vraisemblable que les acquis soient durables en raison de la forte implication et de l'autonomisation des femmes qui ont formé une association et mis en œuvre le projet initial.

Enseignements dégagés

De la mise en œuvre de ces dix projets ont été dégagés d'importants enseignements qui peuvent être appliqués au cadre élargi de la coopération entre l'OIBT et la TICAD en vue d'aider à améliorer les résultats de projets ultérieurs. Les dix projets peuvent être répartis en deux grands domaines de travail : 1) gestion des forêts, conservation, participation des communautés et restauration des paysages forestiers ; et 2) systèmes nationaux d'information, statistiques, commerce du bois et traçabilité du bois (voir le tableau 1). Les principaux enseignements tirés pour ces deux grandes catégories sont présentés ci-après.

Gestion des forêts, conservation, participation des communautés et restauration des paysages forestiers

L'un des cinq projets exécutés dans cette catégorie – PD 456/07 –, mis en œuvre par le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique centrale (RIFFEAC) (voir l'encadré 2), était d'une envergure nettement plus considérable que les autres, la part budgétaire de l'OIBT s'élevant à 3,89 millions \$EU. Avec pour principal but de développer les capacités à gérer en mode durable les forêts du bassin du Congo, il a permis de dégager les enseignements majeurs suivants :

- Il est essentiel en Afrique de mettre à niveau l'enseignement et la formation dans le secteur forestier en vue d'assurer la gestion durable des forêts, une transformation efficace sur place et des chaînes d'approvisionnement durables.



Renforcement des capacités : M. Mbété, enseignant, montre comment utiliser des instruments de mesure forestiers à un groupe d'étudiants de l'École nationale des sciences agronomiques et forestières, au Congo (PD 456/07). *Photo : Mamonékéné*

- L'efficacité des plateformes multipartites mises en place par le RIFFEAC seront valorisées lorsque des groupes d'acteurs clés émanant d'institutions dirigeantes défendront les actions prioritaires identifiées et assureront la continuité du flux d'information.
- Les groupes de travail thématiques jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre et l'appropriation des modules et du programme de formation élaborés dans le cadre du projet, et pour promulguer les méthodes pédagogiques connexes dans les établissements de formation.
- Avant de lancer un projet destiné à remanier ou à créer des bases de données, que ce soit au niveau national ou local, il est nécessaire d'évaluer la compatibilité des systèmes informatiques ainsi que l'existence d'infrastructures et d'informations contextuelles, et de mener une évaluation des besoins.

Compte tenu de l'attention grandissante dont fait l'objet le bassin du Congo au sein de la communauté internationale, il est essentiel de développer la capacité locale à générer des connaissances. Le RIFFEAC, qui est doté d'un réseau actif et d'un programme de travail en cours, est bien imbriqué dans le processus de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)⁹. Les enseignements tirés pourraient être mieux valorisés au sein des grands partenariats collaboratifs en cours dans le bassin du Congo, dont l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)¹⁰.

Les quatre autres projets (exécutés au Bénin, au Ghana et en Côte d'Ivoire) ont porté sur la restauration des paysages forestiers au sens large. Tous ont fait appel aux communautés locales et à plusieurs autres parties prenantes. Les projets ont testé de nouveaux outils et approches dans une optique d'application à grande échelle par les pays et leurs partenaires au développement.

Les principaux enseignements tirés de ces projets se rapportent notamment à la nécessité de : planifier l'utilisation des forêts et des terres sur le long terme ; nouer des relations et des liens de confiance pour asseoir la collaboration entre parties prenantes ; disposer de droits fonciers et d'un accès aux ressources garantis ; et une appropriation par les communautés.

L'expérience tirée de ces quatre projets peut être incorporée à des initiatives internationales de plus grande envergure, dont l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), qui vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres forestières en Afrique. À cet égard, l'OIBT a développé d'importants outils et une expertise majeure pour aider les pays dans ces efforts.

⁹ www.comifac.org/

¹⁰ www.cafi.org/welcome

Systèmes nationaux d'information, statistiques, commerce du bois et traçabilité du bois

Deux des cinq projets – au Bénin et en Côte d'Ivoire – portaient sur des Systèmes nationaux d'information forestière. Ils ont aidé à y renforcer les capacités et à y améliorer la transparence. Toutefois, compte tenu du développement rapide des technologies d'information et de communication (TIC), il est difficile d'assurer la durabilité de ce type de projet. En foresterie, les TIC doivent en effet être gérées dans l'optique de leur développement au sens large dans un pays.

Les trois autres projets de cette catégorie ont été mis en œuvre à l'échelle régionale. Les enseignements majeurs qui ont été tirés sont notamment :

- Dans les projets et activités relevant du commerce et de l'industrie, il convient d'impliquer autant que possible dans leur mise en œuvre les communautés économiques régionales (par ex., la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Pour le bassin du Congo, la COMIFAC et le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) sont d'importants homologues. Les nouveaux projets de l'OIBT dans le bassin du Congo devraient envisager d'avoir recours à la plateforme mise en place par la CAFI.
- La mise en place d'une équipe régionale de coordination, incluant un responsable régional pour l'OIBT, aidera à assurer une supervision adéquate de la mise en œuvre d'un projet entre les pays.
- Lorsqu'une approche régionale est employée, il est essentiel de veiller à ce que tous les pays participants parviennent à une compréhension commune des objectifs, de la portée et des cibles d'un projet.

Le projet PD 124/01, mis en œuvre par le Secrétariat de l'OIBT en deux phases sur plusieurs années et qui portait sur le suivi de la gestion durable des forêts et la communication d'informations afférentes au moyen de la série de critères et indicateurs OIBT-Organisation africaine du bois (OAB) ainsi que l'aide à l'élaboration des politiques forestières, a joué un rôle dans la formulation de la politique de plusieurs pays participants, dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Gabon et le Mali¹¹. Plusieurs pays participant au processus du Plan d'action de l'Union européenne relatif à la réglementation forestière, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) ont tiré parti des procédures et instruments mis en place dans le cadre du projet pour faire avancer leurs négociations portant sur un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne.

Le projet PD 620/11 s'est démarqué dans le sens où il a formé du personnel de laboratoire aux méthodes avancées de traçabilité du bois. Au nombre des enseignements tirés de ce projet, on citera la nécessité d'une formation suffisante à la mise en œuvre du contrôle de qualité pour le prélèvement des échantillons de référence. La taille de l'échantillonnage doit être en effet suffisamment importante pour garantir des résultats précis, et les travaux élargis pour y inclure toutes les principales essences marchandes. De manière générale, dans l'application des lois forestières et la gestion des forêts dans les pays africains, il est nécessaire d'avoir davantage recours aux outils d'identification génétique. Car, à terme, ces outils permettront d'accroître l'accès des produits forestiers africains aux marchés en assurant leur légalité. Il s'agit d'un sujet qui demeure donc extrêmement pertinent pour l'OIBT.

Orientation stratégique pour l'OIBT et la TICAD

Il est possible d'élaborer un cadre de collaboration entre l'OIBT et la TICAD qui réponde aux défis et besoins des populations africaines en quête de développement durable et qui soit en ligne avec les objectifs des deux institutions.

L'OIBT est axée sur la GDF et la valorisation du bois et de son commerce. Ses projets sont en général exécutés sur une période d'une à quatre années (mais ils peuvent aussi être articulés en plusieurs phases et donc s'étendre sur des périodes beaucoup plus longues). Ses projets mettent l'accent sur les meilleures pratiques, le développement des capacités des communautés et institutions et leur amplification au niveau local, national et régional. L'OIBT a une expérience considérable de la mise en œuvre de projets suivant un

processus bien développé accompagné de garanties, qui assure la transparence, la supervision, le suivi et la communication de rapports.

La collaboration entre l'OIBT et la TICAD, moyennant un financement de départ suffisant de la part du gouvernement japonais, est susceptible d'attirer des fonds d'autres donateurs et institutions de financement, ce compte tenu du vif intérêt que nombre de ces derniers partagent s'agissant d'encourager la GDF en Afrique. Les propositions de projets pourraient aussi explorer des options de cofinancement en associant des projets OIBT-TICAD à des initiatives et programmes de plus grande envergure en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du Congo, en particulier ceux du Fonds pour l'environnement mondial et de la CAFI.

Aux fins d'optimiser les contributions des projets aux objectifs que partagent les partenaires d'appui, ainsi qu'aux buts nationaux et régionaux, les projets soumis par des pays africains à l'OIBT devraient :

- être conçus par des pays membres de l'OIBT et des partenaires de la région, et être axés sur des solutions fondées sur les paysages forestiers, en reconnaissant l'importance de restaurer un paysage à son état d'origine, de conserver la biodiversité et de valoriser les services écosystémiques pour les générations actuelles et futures¹² ;
- être conçus pour fonctionner à de multiples échelles sur la base d'une planification spatiale ;
- fixer des objectifs spécifiques en matière de conservation de la biodiversité et de fourniture de services écosystémiques autres ;
- prévoir des dispositifs robustes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage associés à des indicateurs clairs et mesurables ;
- se traduire par de meilleures retombées économiques pour les communautés locales et au niveau national ;
- continuer d'impliquer les communautés locales dans la gestion de leurs propres forêts locales.

Le processus d'évaluation a bénéficié du concours du Gouvernement du Japon. La contribution budgétaire de l'OIBT à ces dix projets a avoisiné 12,2 millions \$EU au total et a été principalement abondée par le Gouvernement du Japon, les autres donateurs étant les gouvernements de l'Australie, de la Belgique, de la Chine, de l'Allemagne, de la Suède, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique.

Pour consulter les produits de chacun des projets, insérer le numéro du projet dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur : www.itto.int/fr/project_search



JAPAN GOV
THE GOVERNMENT OF JAPAN



¹² Les solutions fondées sur la restauration des forêts cherchent à valoriser le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) et à réaliser les Objectifs de développement durable, en se concentrant (par exemple) sur les rôles des chaînes d'approvisionnement vertes, la restauration de biocorridors, des projets REDD+ ancrés dans les communautés, des dispositifs novateurs de suivi des forêts et la recherche-développement. Consulter les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* de l'OIBT disponibles sur : www.itto.int/fr/guidelines

¹¹ Pour en savoir plus, consulter le rapport d'évaluation en version intégrale et des documents d'orientation.

Réglementation de l'UE sur la déforestation importée : les limites d'une approche indifférenciée

S'il n'est pas modifié, le projet de réglementation visant à interdire les produits contaminés par la déforestation pourrait injustement pénaliser les pays les moins développés

par Alain Karsenty

Économiste et chercheur, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) (alain.karsenty@cirad.fr)



Compatibles avec l'Union européenne ? Des sciages artisanaux munis de leur étiquette de traçabilité à Madagascar. Photo : A. Karsenty

La Commission européenne (CE) a dévoilé en novembre 2021 son plan visant à traiter la question de la déforestation et de la dégradation des forêts associées à certains produits agricoles et forestiers importés¹. En effet, environ 20 à 25 pour cent de la déforestation mondiale est corrélée au commerce international², et, dans l'Union européenne (UE), la consommation de produits et services est responsable de la « déforestation incorporée » d'une surface estimée à 730 000 hectares par an, soit environ 10 pour cent du total mondial (chiffres de 2004)³.

La réglementation proposée stipule que, avant de placer un produit sur le marché européen, une entreprise est tenue de garantir qu'il n'est pas associé à une surface ayant été déforestée après le 31 décembre 2020. Elle doit en outre géolocaliser les parcelles de provenance du produit et mettre en place un système de traçabilité. La CE a proposé que la réglementation s'applique, dans un premier temps, à l'huile de palme, au soja, au cacao, au bœuf et au bois. Toutefois, le Parlement européen a proposé, par des amendements adoptés en septembre 2022⁴, d'inclure aussi porc, mouton et chèvres, ainsi que volaille, maïs, latex naturel, charbon de bois et produits papier imprimés ; et également de raccourcir la date seuil d'une année, au 31 décembre 2019.

La pierre angulaire de ce projet de réglementation tient à l'obligation faite aux importateurs de mettre en place des mesures de « diligence raisonnable », à savoir une série de contrôles destinés à déterminer l'origine du produit, son caractère légal et son statut « sans-déforestation ». Le Parlement européen a demandé que la procédure de diligence raisonnable prenne également en compte « les violations des droits humains associés à la déforestation, la dégradation des forêts et la conversion des terres, y compris

les violations des droits des populations autochtones, des communautés locales et les titulaires de droits fonciers ». En date de novembre 2022, la réglementation restait à parachever dans le cadre de négociations « tripartites » entre la CE, le Conseil de l'Europe (où sont représentés les gouvernements des États membres) et le Parlement.

Questions épineuses

L'un des éléments capitaux du projet de réglementation tient à la date seuil. Tout produit de base produit sur des terres forestières qui ont été converties à l'agriculture ou en pâturages avant cette date n'est pas considéré comme étant associé à la déforestation. Bien qu'elles ne représentent qu'une seule année d'écart, les dates seuils proposées par la CE et le Parlement représentent un geste fait envers les industries d'importation et les pays producteurs, car, dans les faits, cela équivaut à « amnistier » une surface considérable de récente déforestation dans des pays comme le Brésil ou la Côte d'Ivoire. Or, les pays où la déforestation est relativement faible, comme le Gabon, qui souhaitent dorénavant développer leur agriculture, pourraient se sentir pénalisés par cet arrangement.

L'autre point important tient à l'adoption dans la réglementation de la définition de la forêt en usage à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : un minimum de 10 pour cent de couvert forestier (à l'exclusion des palmiers à huile ou arbres fruitiers) sur une surface d'au moins 0,5 hectare. Toutefois, plusieurs pays ont adopté un seuil minimum de 30 pour cent de couvert forestier pour définir leurs forêts. Avec un seuil fixé à 10 pour cent, la production considérée comme légale dans le pays d'origine (où des terres avec, par exemple, 20 pour cent de couvert forestier ont été récemment défrichées à des fins agricoles) serait inacceptable dans l'UE. Cette divergence risque de donner lieu à des litiges commerciaux et de déclencher d'éventuelles mesures de rétorsion. En effet, la fuite d'une note de la Direction générale du commerce de la

¹ https://environment.ec.europa.eu/publications/proposal-regulation-deforestation-free-products_en

² Pendrill et al. 2019. Agriculture and forestry trade drives large share of tropical deforestation emissions. *Global Environmental Change*, 56, 1-10

³ <https://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/1.%20Report%20analysis%20of%20impact.pdf>

⁴ <https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/summary.do?id=1716198&t=e&l=en>



Forêt ou ferme ? Un paysage de l'État d'Acre, au Brésil, où des terres forestières ont été converties en pâturages. Photo : Kate Evans/CIFOR

CE estime que la réglementation, dans sa formulation actuelle, constitue « un défi direct aux notions de souveraineté sur les décisions relevant de l'utilisation des terres » dans la mesure où elle ne fait pas la distinction entre production légale et illégale, ce contrairement à des réglementations similaires au Royaume-Uni⁵ ou aux États-Unis⁶, voire des réglementations européennes en vigueur (encadré 1). Dans cette note, les responsables du commerce argumentent également que la loi devrait se limiter à la déforestation et non inclure la dégradation des forêts. Car, faute de définition internationale de la dégradation forestière, il serait compliqué de faire appliquer la loi, disent-ils, ce à quoi s'ajoute le fait qu'inclure la dégradation « pose de sérieux problèmes en termes de politique et juridiques et que [c'est] une voie risquée pour tenter de le justifier au nom de la morale publique »⁷.

En outre, l'idée d'avoir une seule et unique définition de la forêt s'appliquant à tous les pays et tous les biomes dénote un manque de réalisme. Il serait préférable d'examiner les unités foncières au cas par cas, voir biome par biome, étant donné que plusieurs biomes forestiers sont présents dans certains pays.

Une pénalité collective ?

Dans le cadre de la réglementation proposée, on procédera à un étalonnage des pays pour déterminer différents niveaux de diligence raisonnée en fonction du risque présenté par tel ou tel pays. Les niveaux de risque seront au nombre de trois (faible, normal et élevé). Les critères comprennent les taux de déforestation et de dégradation de la forêt, les tendances de la production de produits associés à la déforestation, les politiques nationales et la qualité de la gouvernance.

Si cette approche suit certes une certaine logique, elle pourrait toutefois dissuader les importateurs d'approvisionner leur bois auprès de pays tels que le Cambodge, le Cameroun ou la République démocratique du Congo, compte tenu de l'effort qu'ils devront consentir pour fournir des garanties suffisantes. Le projet de la CE indique que « les dispositifs de certification ou autres vérifiés par un tiers pourraient être utilisés dans le processus d'évaluation du risque », en ajoutant toutefois que « ces dispositifs ne devront pas supplanter la responsabilité de l'opérateur en matière de diligence raisonnée ». Qui décidera si l'effort de diligence raisonnée de l'importateur en sus de la certification sera suffisant ? Il est probable que les interprétations

Encadré 1 : Fin des accords de partenariat volontaire pour le commerce des bois légaux ?

La Commission européenne (CE) ne remet pas en cause le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) de 2013, qui a pour objet de sanctionner les importateurs mettant sur le marché de l'Union européenne (UE) des bois illégalement récoltés. Toutefois la CE semble envisager d'abandonner les accords de partenariat volontaire (APV) mis en place dans le cadre du Plan d'action de l'UE relatif à la réglementation forestière, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) en vue d'aider les pays producteurs à exporter uniquement des bois légaux. Les « autorisations FLEGT » appliquées aux bois exportés constituent la pierre angulaire des APV. Ces autorisations doivent être vérifiées dans le cadre d'un « système national de vérification de la légalité » ayant été lui-même audité par les autorités nationales et la CE. Ces autorisations permettent d'exonérer les importateurs dans l'UE des formalités fastidieuses requises au titre de la procédure de diligence raisonnée, ce qui facilite les flux commerciaux. Toutefois, sur les 15 pays exportateurs participant à ce processus, seule l'Indonésie est parvenue à délivrer des autorisations FLEGT depuis 2016. On considère que cette situation est un constat d'échec compte tenu des sommes importantes que l'UE a consacrées à cette initiative.

Forts de ce constat, les responsables de la CE ont noté la nécessité de « passer de la légalité à la durabilité » (et donc à la question de la dégradation). Le couplage du RBUE et des APV-FLEGT est en conséquence voué à être incorporé dans la nouvelle réglementation de l'UE régissant de multiples produits de base, en vertu de laquelle la procédure de diligence raisonnée, qui prendra en compte le facteur « dégradation des forêts » en ce qui concerne le bois, devra être inéluctablement appliquée à toutes les expéditions. Les autorisations FLEGT perdent donc de leur importance, même si elles pourraient continuer d'être utilisées pendant quelque temps pour satisfaire au critère de « légalité » dans les futures procédures de diligence raisonnée.

fluctueront considérablement en fonction des autorités du pays de l'UE concerné, ce qui engendrera de l'incertitude chez les acteurs économiques.

En ne faisant pas confiance aux dispositifs de certification qui intègrent des critères de sans-déforestation pour déclarer qu'un produit présente un « risque négligeable », l'UE sanctionnera également les producteurs « propres » dans des contextes de gouvernance difficile et de corruption galopante. Cela se traduira par une pénalité collective (en particulier pour les pays moins développés) qui risque d'accentuer d'autant la réorientation des flux commerciaux de l'UE vers l'Asie et les pays émergents. Cela découragera par ailleurs les producteurs responsables d'opérer dans certains pays développés. En conséquence, l'UE risque de se priver du levier du commerce servant à favoriser les pratiques durables par le biais de l'incitation à développer une production sans déforestation, y compris dans des contextes difficiles, afin de pouvoir accéder aux marchés lucratifs européens.

Une approche alternative

Opérer la distinction entre la déforestation illégale et légale est probablement un moyen plus efficace de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. Cette distinction est politiquement plus acceptable qu'un boycott des importations

⁵ Loi de 2021 sur l'environnement (Royaume-Uni)

⁶ Loi de 2021 destinée à promouvoir le respect de la loi et le commerce écologiquement viable (États-Unis d'Amérique)

⁷ www.theguardian.com/world/2021/nov/12/trade-officials-taking-a-chainsaw-to-eu-forest-protection-plans

agricoles associées à la déforestation qui sont considérées légales dans le pays producteur, mais jugées problématiques au plan environnemental dans le cadre de la réglementation européenne proposée.

Il serait plus réaliste d'adopter un modèle de « réponse graduée » articulée autour des éléments suivants :

- interdire l'importation de produits agricoles liés à la déforestation illicite ;
- moduler les droits de douane appliqués aux produits importés en fonction de leur implication dans la dégradation et la disparition de la forêt ;
- demander aux acteurs du secteur des informations et garanties indiquant que leurs produits sont sans déforestation ; et
- faire certifier le statut d'un produit par un organe indépendant agréé par les autorités publiques, sous réserve d'une évaluation continue.

La Suisse vient tout juste d'ouvrir la voie à ce type d'approche par un accord avec l'Indonésie qui réduit à hauteur de 40 pour cent les droits de douane sur l'huile de palme certifiée.

Si, pour certains produits, l'absence actuelle de certification du sans-déforestation pourrait être un obstacle à cette approche alternative, la situation évolue toutefois. En effet, ces dernières années, des organismes comme la Table ronde sur l'huile de palme durable et la *Rainforest Alliance* ont inclus ces critères dans leur programme de certification de l'huile de palme, du cacao et autres produits de base (les dispositifs de certification du bois prévoient d'ores et déjà des dispositions relatives à la déforestation). Il est probable que d'autres programmes de certification leur emboîteraient le pas et que la demande des entreprises augmenterait si la perspective d'une fiscalité différenciée devenait claire aux frontières de l'UE.

Pour les pouvoirs publics, ce serait là un moyen de stimuler l'évolution de la certification par un tiers, dans la mesure où ils pourraient avaliser des programmes intégrant une approche reposant sur le sans-déforestation et dont les mécanismes de vérification seraient jugés crédibles. La certification peut aussi prendre en compte d'autres sujets, tels que la conservation de la faune, des rémunérations justes pour les petits producteurs et les questions sexospécifiques, qui suscitent d'autant d'intérêt à utiliser ces leviers.

L'une des faiblesses des dispositifs de certification réside dans le risque que les auditeurs d'organes de vérification du secteur privé ne soient influencés par les entreprises qui les sélectionnent et les rémunèrent. Dans une certaine mesure, évaluer des critères de durabilité demeure un exercice subjectif et les entreprises pourraient rechercher des auditeurs réputés pour leur complaisance. Toutefois, les pouvoirs publics peuvent demander des dispositifs de certification qui assurent l'indépendance des auditeurs. Cela peut se faire, par exemple, par une évaluation continue de la performance et un renouvellement conditionnel de l'agrément, ou bien les auditeurs pourraient être assignés de manière aléatoire et non être sélectionnés par le client.

L'alternative que nous proposons peut se résumer comme suit. Dans tous les cas, les importateurs devront se conformer à l'exigence légale de mettre en place des mesures de diligence raisonnée et d'assurer que le produit ne soit pas associé à une conversion illicite des terres. Si cette condition est satisfaite et que l'importation a lieu, pour obtenir un taux favorable de droits de douane, l'importateur aura l'obligation d'apporter la preuve que son produit peut être labélisé « sans-déforestation » par le biais d'un dispositif indépendant de certification agréé dans l'UE. Dans le cas contraire, un taux plus élevé sera appliqué.



Un produit sous surveillance : Un ouvrier charge des fruits du palmier à huile sur un camion en vue de leur transformation dans le district de Muara Kaman, dans le Kalimantan oriental, en Indonésie. Photo : R. Martin/CIFOR

La séquence logique serait la suivante :

- Si le processus de diligence raisonnée suggère un risque élevé d'illégalité, l'importateur ne devra pas procéder à l'expédition.
- Si le processus de diligence raisonnée détermine que le risque d'illégalité est nul ou négligeable, mais que le produit n'est pas certifié sans-déforestation, un taux tarifaire plus élevé sera alors appliqué.
- Si le processus de diligence raisonnée détermine que le risque d'illégalité est nul ou négligeable, et que le produit est certifié sans-déforestation, un taux tarifaire favorable sera appliqué (la certification du sans-déforestation pourrait aussi incorporer la garantie de légalité, ce qui faciliterait la diligence raisonnée).

Dans cette approche, le problème est que nombre de tarifs douaniers sont aujourd'hui fixés à zéro, par exemple pour le soja, le latex naturel et le cacao. Introduire un taux différentiel entre les produits sans-déforestation et les autres nécessite d'augmenter certains droits de douane et donc de réviser les accords commerciaux bilatéraux en vigueur. Or, des hausses unilatérales de certains droits de douane pourraient être contestées au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela dit, les dispositions de l'article XX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) laissent une certaine marge de manœuvre, dans la mesure où elles prévoient un certain nombre d'exceptions pour les mesures jugées nécessaires pour atteindre un objectif légitime (tel que la conservation de ressources naturelles non renouvelables).

Les recettes supplémentaires générées par les tarifs douaniers pourraient servir à financer des programmes qui aideraient les petits producteurs à adopter des pratiques durables. Parallèlement à la certification individuelle, ces programmes pourraient accompagner la certification et l'obtention du label sans-déforestation pour des groupes et des territoires entiers.

Allouer des recettes additionnelles aux pays producteurs en ligne avec les taxes prélevées sur leurs importations contrecarrerait les accusations de protectionnisme et serait une preuve de « bonne foi » pour défendre cette mesure auprès de l'OMC. En outre, à l'instar de tous les mécanismes fiscaux écologiques, l'objectif serait que les recettes de la taxe diminuent, l'UE important uniquement des produits certifiés sans-déforestation aux tarifs douaniers les plus faibles.

Un appel au bon sens

Compte tenu du fait que la disparition des forêts de même que leur biodiversité et leurs stocks de carbone occupent une place aussi privilégiée dans l'ordre du jour politique, la réglementation européenne proposée a fait l'objet d'un examen approfondi – et de critiques – de la part de plusieurs parties concernées. Certains groupes environnementaux estiment, par exemple, que ses dispositions sont trop faibles.

Alors que la CE, les ministres et les députés s'emploient à parachever cette réglementation, ils devraient garder à l'esprit que, pour faire avancer la durabilité à l'échelle du globe, elle devrait offrir des incitations positives aux exportateurs comme aux importateurs, et soutenir un commerce équitable des produits agricoles susceptible d'aider les pays du Sud global à réaliser leurs objectifs légitimes de développement parallèlement à la conservation de leurs forêts.

Protéger les forêts et leur valeur contre les incendies au Pérou

Un projet financé par l'OIBT a sensibilisé à la valeur des forêts et à l'importance de prévenir les incendies et d'avoir la capacité d'y répondre

par Manoel Sobral Filho

Consultant
(msf3591@hotmail.com)



Fourbir ses armes : Une brigade de lutte incendie à Paco, au Pérou. Photo : SERFOR

Communiquer la valeur des forêts, former des pompiers volontaires et exploiter les données de télédétection pour générer des alertes précoces sont quelques-unes des mesures prises dans le cadre d'un projet au Pérou en vue de conserver les écosystèmes forestiers du pays en améliorant la prévention des incendies de forêt et la lutte contre ces derniers.

Il ressort d'une évaluation à mi-parcours que ce projet financé par l'OIBT est en bonne voie d'achèvement, ce malgré les perturbations et délais causés en partie par la pandémie de Covid-19. Un indice de son succès est que, dans les cinq départements couverts par le projet, la surface de forêt touchée par les incendies a été moindre en 2021 qu'en 2019 (avant le commencement du projet).

Un projet englobant cinq départements

Mis en œuvre par le Service national des forêts et de la faune du Pérou (SERFOR), le projet de l'OIBT PP-A/56-340-2 a été conçu pour renforcer la prévention des incendies et la réponse à ceux-ci dans le but de protéger les forêts tropicales, les plantations forestières et autre végétation sauvage à travers cinq départements : Cajamarca, Huanuco, Junin, Pasco et Ucayali.

Il avait pour objet de contrecarrer l'usage inadapté et illégal du feu et l'absence de sensibilisation à ses effets délétères sur l'environnement et la santé humaine. Au Pérou, ce problème est aggravé par le recours traditionnel au brûlage pour faire tomber la pluie et éliminer les chaumes après la récolte. Cela se traduit par une fréquence élevée des incendies, entraînant la disparition du couvert forestier et des habitats naturels de la flore et de la faune sauvage ; des dommages à l'intégrité physique, à la santé et aux biens de personnes ; des émissions de gaz à effet de serre ; et d'une valeur économique moindre des terres forestières et des ressources fauniques.

Il avait pour but de réduire les incendies de forêt et la disparition de la forêt ainsi que ses effets délétères associés en procédant comme suit :

- sensibiliser à la valeur de la forêt et aux dommages causés par les incendies de forêt et encourager/renforcer la coopération et la coordination entre les communautés locales et les institutions publiques et privées dans le but de renforcer la prévention des incendies de forêt et les actions d'intervention connexes.
- mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités/formations conçu pour améliorer/renforcer la prévention des incendies de forêt et les actions d'intervention des institutions/organismes publics d'échelon national et régional, les corps volontaires de lutte incendie, le secteur privé et les communautés autochtones.
- renforcer l'unité du Système d'information géographique et de télédétection du SERFOR et leurs travaux en matière de prévention des incendies de forêt et d'actions d'intervention ; et
- favoriser la gestion des connaissances et la sensibilisation en matière de prévention des incendies et d'actions d'intervention.

Des avancées malgré la pandémie

La période d'exécution prévue pour ce projet était à l'origine de 12 mois, à compter de janvier 2021. Toutefois, l'OIBT a accordé une prorogation de six mois afin de pallier les délais imprévus, essentiellement occasionnés par la pandémie de Covid-19, mais aussi par les règles et procédures chronophages régissant les opérations des pouvoirs publics.

En étroite collaboration avec le SERFOR, et en particulier son coordonnateur du projet, Juan Carlos Velasquez, et le chef du projet, Erasmo Otarola, l'auteur a mené cette évaluation en juin 2022, l'ultime mois de la période de mise en œuvre prorogée. À ce stade, la plupart des activités prévues avaient été menées ou étaient quasiment achevées et le projet avait délivré les principaux résultats suivants :

... Protéger les forêts et leur valeur contre les incendies au Pérou

- plus de 1 100 habitants et représentants d'institutions publiques et privées ont été formés et mieux sensibilisés (environ 80 pour cent de l'objectif, d'autres activités étant imminentes) ;
- une solide coordination entre les communautés et les institutions publiques et privées et le renforcement de la prévention des incendies de forêt et des actions d'intervention (objectif atteint à 100 pour cent) ;
- une diminution de la surface de forêt touchée par les incendies dans quatre des cinq départements. Bien que ce recul puisse être en partie attribué au projet, le plus faible nombre d'incendies de forêt (et une disparition moindre de la forêt) pourrait aussi être le résultat du ralentissement de l'économie péruvienne – dont les secteurs agricole et forestier – sous l'effet de la pandémie de Covid-19.

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le projet a encouragé les meilleures pratiques en matière de gestion forestière et agroforestière et de gestion des résidus agricoles, notamment dans le cadre d'ateliers et de formations ou encore de supports de type manuels, dépliants et calendrier 2023 (intitulé « *Menos Incendios, Más Vida* » ou « Moins d'incendies, plus de vie »).

Les actions destinées à mettre en place la prévention des incendies de forêt et une capacité d'intervention ont comporté des formations et ateliers en ligne qui ont drainé 185 participants d'institutions publiques et privées. Plus de 200 volontaires issus de communautés locales et de brigades de pompiers ont suivi une formation à la prévention des incendies de forêt et aux actions d'intervention, tandis que de l'équipement et du matériel de lutte incendie ont été achetés pour les brigades de pompiers.

Le renforcement de l'unité du Système d'information géographique et de télédétection du SERFOR a impliqué de moderniser son matériel physique et logiciel et d'avoir un accès à davantage de données satellite pour améliorer les systèmes de surveillance incendie et d'alerte précoce. Quelque 287 personnes ont suivi les ateliers concernés. Les autorités



Mobilisation de la communauté : Formation à la gestion des incendies dans le département de Huanaco, au Pérou. Photo : SERFOR

des cinq départements ont déjà commencé à exploiter les données de la plateforme Web du SERFOR ainsi améliorée pour leurs opérations de prévention et d'intervention.

Au titre du volet fondamental du projet lié à la gestion des connaissances et à la sensibilisation ont été réalisées six vidéos, en particulier sur la gestion des résidus agricoles et des mesures à prendre après qu'un incendie de forêt s'est déclaré, ainsi que cinq spots audio diffusés dans les cinq départements. Le projet a également travaillé avec le Ministère de la culture pour s'impliquer plus efficacement avec les communautés locales, ce qui a, par exemple, débouché sur la mise en place de réseaux communautaires de prévention des incendies et d'intervention ou encore de brigades forestières et la traduction d'une partie du matériel de diffusion en langue Quechua et Shipibo.

Principales conclusions

L'évaluation a salué le fait que le projet, malgré la pandémie de Covid-19, soit parvenu à mener à bien son important et ambitieux volet consacré au renforcement des capacités et



Un paysage d'une zone à risque d'incendies : Une région montagneuse du Huanaco, au Pérou, l'un des cinq départements où le projet a été mis en œuvre. Photo : SERFOR



La théorie avant la pratique : Formation de pompiers dans le département d'Ucayali, au Pérou. Photo : SERFOR

à la formation. Mener une évaluation a posteriori permettrait d'apprécier l'efficacité de ce volet majeur dont une grande partie des activités a dû être exécutée en ligne, et non en présentiel comme prévu à l'origine. Cette évaluation pourrait aussi mieux évaluer la contribution du projet à réduire les incendies de forêt et la surface forestière perdue, tant dans les cinq départements directement couverts par le projet qu'au niveau national.

En renforçant les travaux effectués par le SERFOR au moyen du SIG et de la télédétection, le projet a sensiblement amélioré la capacité du Pérou sur le plan du suivi du couvert forestier et du lancement d'alertes incendies de forêt destinées aux parties et acteurs concernés impliqués dans la prévention des incendies de forêt et la lutte incendie et/ou qui exercent des responsabilités en la matière. Cela, associé aux acquis du projet en termes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités accrues, ainsi que de coordination/coopération améliorées entre les organismes publics, a permis de notablement améliorer la prévention des incendies et les actions d'intervention, en particulier dans les cinq départements couverts par le projet.

Le projet a eu un important effet d'« amorçage », ce en renforçant la capacité des institutions régionales et nationales péruviennes à planifier et à mettre en œuvre des projets de prévention des incendies de forêt et d'actions d'intervention de plus grande ampleur et plus complètes, comme en témoignent le projet à venir intitulé « Amélioration des services d'appui à l'utilisation durable de la biodiversité pour la prévention des incendies de forêt et la lutte associée », qui va être exécuté dans l'Ucayali.

Pérenniser les impacts

L'évaluation comporte des préconisations, dont plusieurs visent à assurer que les retombées de ce projet ainsi que celles des programmes ultérieurs dotés d'objectifs similaires soient durables.

Par exemple, il conviendra de prendre des mesures afin d'éviter que, à l'achèvement du projet, ne soient réduits l'appui et la fourniture d'outils et l'offre d'incitations qui sont nécessaires pour continuer de motiver et d'assurer que les communautés locales et les brigades de lutte incendie volontaires restent

mobilisées et participent à la prévention des incendies de forêt et aux actions d'intervention connexes. Cela pourrait être fait en assurant au SERFOR le minimum de moyens financiers requis pour apporter cet appui de manière intérimaire, jusqu'à ce que des moyens permanents soient en place.

Des mesures devraient être prises pour assurer que les services du projet deviennent de nature plus permanente dans les cinq départements, mais aussi pour les amplifier en vue de couvrir d'autres départements péruviens. Il est possible d'y parvenir en augmentant substantiellement le budget annuel régulier affecté au SERFOR pour la prévention des incendies de forêt et les actions d'intervention connexes, et en obtenant une aide financière internationale destinée à des projets ou programmes de plus longue durée, ainsi que le propose la note conceptuelle intitulée « Renforcement de la prévention des incendies de forêt intensifiés par le changement climatique et de la vigilance connexe au Pérou » que le Gouvernement du Pérou a soumise via le Processus simplifié d'approbation du Fonds vert pour le climat.

Lors de la conception de projets similaires destinés à être exécutés par des organismes publics, il est également suggéré que soit envisagée une durée de mise en œuvre plus longue dans la mesure où il est fréquent que des règles des pouvoirs publics fastidieuses et chronophages et une fréquence élevée de rotation du personnel, qui touchent souvent ces organismes, retardent l'approvisionnement des intrants des projets et la mise en œuvre de leurs activités.

Ce projet de l'OIBT, déclaré achevé à la 58^e session du Conseil international des bois tropicaux tenue en novembre 2022, a pu être exécuté grâce à un financement du Gouvernement du Japon. Le rapport d'évaluation est disponible sur : www.itto.int/fr/council_committees/documents/



JAPAN GOV
THE GOVERNMENT OF JAPAN

4^e Conférence mondiale sur le teck : Matériel de plantation et réservoirs génétiques sujets de vive préoccupation

Durant la rencontre organisée au Ghana, on a débattu de questions capitales pour la durabilité de la filière mondiale du teck de haute valeur

par P.K. Thulasidas,¹
Yongyut Trisurat,²
Hwan Ok Ma³ et
Tetra Yanuariadi⁴

- ¹ Ancien coordonnateur du TEAKNET, Institut de recherche forestière du Kerala, Inde (thulasidas.teak@gmail.com)
² Faculté de foresterie, Université Kasetsart, Thaïlande
³ Chef principal de projets à l'OIBT
⁴ Chef de projets à l'OIBT



Une première pour l'Afrique : La 4^e Conférence mondiale sur le teck s'est tenue à Accra, au Ghana, du 5 au 8 septembre 2022. Photo : P. K. Thulasidas

Le rôle central des plantations dans le secteur mondial du teck a été le thème principal de la 4^e Conférence mondiale sur le teck, qui s'est tenue au Ghana du 5 au 8 septembre derniers, la première fois que cette rencontre avait lieu en Afrique. Un matériel de plantation de qualité et un réservoir génétique d'envergure seront aussi vitaux pour assurer un avenir durable à la filière de cette précieuse essence de feuillu, ont entendu les délégués à la Conférence, qui a attiré 270 participants de 28 pays.

La Conférence mondiale sur le teck a réuni des spécialistes et décideurs d'institutions publiques, le secteur privé, les universités, les instituts de recherche et les communautés locales dans le but de partager connaissances, expériences et idées sur les nombreuses retombées économiques, sociales et environnementales que peuvent générer les ressources en teck.

Cette quatrième édition était conjointement organisée par le Réseau international d'information sur le teck (TEAKNET), la Commission forestière du Ghana, l'OIBT, l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) autour du thème « Le marché mondial du teck : Défis et opportunités pour les marchés émergents et les économies en développement ».

Son programme de quatre jours comprenait des discussions en plénière couvrant tous les aspects de la gestion, de la génétique, de la commercialisation et du commerce du teck, l'agriculture communautaire et la restauration des paysages ; des manifestations parallèles organisées par l'OIBT (encadré 1), l'Association internationale des étudiants forestiers et le Réseau de recherche forestière d'Afrique subsaharienne ; et des visites de plantations forestières pour examiner de plus près la filière du teck au Ghana.



Une opportunité après la pandémie : Samuel Abu Jinapor, le Ministre ghanéen des territoires et des ressources naturelles, a observé que la coopération pouvait être le moteur du développement. Photo : P. K. Thulasidas

Le teck au Ghana

Lors de la séance d'ouverture, Samuel Abu Jinapor, le Ministre ghanéen des territoires et des ressources naturelles, s'est félicité que son pays ait été sélectionné pour organiser la Conférence à un moment où le monde se rétablissait de la pandémie de Covid-19. Il s'agissait, a-t-il dit, d'une opportunité pour les gouvernements et le secteur privé de travailler ensemble en vue de conserver les ressources naturelles, protéger les écosystèmes de la planète, soutenir la santé des populations et faire progresser le développement durable, y compris par l'utilisation du teck.

Le ministre a rappelé comment le teck avait été introduit au Ghana vers 1905, à partir de semences provenant essentiellement d'Inde et de Birmanie (le Myanmar actuellement). Aujourd'hui, le teck couvre environ 70 pour cent des plantations forestières

Encadré 1 : Séance de l'OIBT consacrée à la gestion durable du teck dans la sous-région du Mékong

Dans le cadre d'une manifestation en marge de la Conférence mondiale sur le teck, l'OIBT a fait part des résultats d'un projet de trois ans intitulé « Améliorer la conservation et la gestion durable des forêts de teck et les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois dans la sous-région du grand Mékong ». Y a été présenté un aperçu de la manière dont cette initiative a aidé les pouvoirs publics, les communautés locales et les petits propriétaires exploitants à améliorer la gestion des forêts naturelles de teck ainsi que la production et la commercialisation de cette essence.

Le projet (qui est techniquement une activité du Programme biennal de travail de l'OIBT) a été lancé en 2019 moyennant un financement du Gouvernement de l'Allemagne. Il a aidé les cinq pays participants – Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam – à conserver leurs uniques forêts naturelles de teck et leurs réservoirs génétiques ; accroître les revenus des communautés forestières et petits propriétaires exploitants ; améliorer la transformation et la commercialisation du bois ; et renforcer la collaboration et la coordination en matière de gestion du teck à l'échelon régional.

Au cours de cette manifestation, l'OIBT a également publié « *Teak in Mekong for a Sustainable Future* » (Le teck du Mékong pour un avenir durable), une publication préparée dans le cadre du projet aux fins de promouvoir les meilleures pratiques de plantation, de gestion, récolte et transformation du teck et d'apporter une démonstration de la légalité et de la durabilité au fil des chaînes d'approvisionnement.



Le teck du Mékong : Le chef de projets à l'OIBT, Tetra Yanuariadi, a animé la manifestation parallèle de l'OIBT. Photo : P. K. Thulasidas

au Ghana, qui a privilégié la restauration des paysages forestiers et les plantations forestières à vocation commerciale. Cette année, dans le cadre de l'Initiative *Green Ghana* ont été plantés 5,2 millions de tecks environ sur une surface de terres domaniales et privées estimée à 200 000 hectares, a expliqué M. Jinapor.

Discussions thématiques

En amont de la Conférence, le TEAKNET avait publié cinq articles couvrant les thèmes des séances plénières¹ :

- La culture du teck par les petits agriculteurs exploitants : une gestion créatrice de valeur pour l'amélioration des moyens d'existence en Asie du Sud-Est (M. James M. Roshetko, *World Agroforestry*)
- Analyse des bénéfices-coûts des investissements dans le teck et promotion du commerce et des marchés responsables du bois de teck (M. Walter Kollert, *WaKa Forest Investment Services AG*)
- Améliorer la qualité du matériel de plantation de teck (M. Lars Graudal, Université de Copenhague)
- Modèles de gestion d'une plantation incorporant des arbres dans des régimes agricoles au Ghana (M. Ernest G. Foli, Institut de recherche forestière du Ghana, Kumasi)
- Le teck : Opportunités pour la restauration des forêts et des paysages et l'atténuation du changement climatique (M. S. Sandeep, Coordonnateur du TEAKNET, Institut de recherche forestière du Kerala)

À l'issue de discussions fructueuses sur ces sujets, le président de la Conférence, M. Victor Agyeman, a présenté un rapport récapitulatif basé sur les délibérations et les organisateurs ont ensuite publié un communiqué détaillant ses principaux points².

Les clés du futur

Concernant les perspectives de la filière, le communiqué note que l'offre en grumes de teck de qualité provenant de forêts anciennes suivait une trajectoire baissière en raison des interdictions d'exportation de grumes en place dans les pays de croissance naturelle du teck.

Ces contraintes sur l'offre ont d'ores et déjà stimulé l'investissement dans les teckeraies plantées et « la qualité du bois de teck qui en provient s'est améliorée dans celles où du matériel de plantation supérieur et de bonnes pratiques de gestion sont utilisés », selon le communiqué.

Pour assurer la durabilité future, l'un des prérequis, ajoute-t-il, est de conserver « les réservoirs génétiques de teck fortement différenciés au sein de son habitat naturel et en dehors » de telle sorte que les programmes de reproduction puissent maintenir la diversité du matériel de plantation.

Le communiqué a également donné un aperçu utile du secteur du teck.

Si le teck ne représente qu'une petite part de la production et du commerce mondiaux du bois, il est toutefois devenu dans nombre de pays tropicaux un élément majeur des économies forestières. Les teckeraies plantées ont attiré d'importants investissements du secteur privé en Afrique, en Asie et en Amérique latine. À l'échelle du globe, le teck constitue la seule ressource d'une essence de feuillu précieuse qui soit en augmentation en termes de superficie.

Dans la plupart des pays, les prix du teck s'affichent à la hausse depuis 2021, une tendance qui a toutefois été interrompue par la pandémie de Covid-19. Depuis, les prix suivent une tendance erratique et difficile à évaluer, note le communiqué.

¹ Disponible à la rubrique « Alerts & News » sur : www.teaknet.org

² Disponible à la rubrique « Alerts & News » sur : www.teaknet.org



En excursion sur le terrain : Les délégués à la Conférence visitent une teckeraie de l'entreprise *FORM Ghana*. Photo : *Commission forestière du Ghana*

Outre des discussions sur le potentiel économique du teck, les délégués à la Conférence ont également exploré l'importance des plantations de teck pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire en milieu rural ainsi que pour la protection de l'environnement.

Dans plusieurs pays tropicaux, les petits propriétaires exploitants et agriculteurs possèdent des teckeraies ou des tecks plantés dont ils sont tributaires pour assurer leurs moyens de subsistance, obtenir un emploi ou encore tirer un revenu des activités pépiniéristes, de la préparation de la terre, de la création et de l'entretien des plantations et dans les industries du bois.

Les plantations de teck pourraient aussi jouer un rôle majeur s'agissant de capter le carbone et représentent une option viable pour la restauration des paysages forestiers, en particulier sur des terres dégradées. Tirer parti des marchés des crédits carbone offrirait des incitations supplémentaires et irait dans le sens de l'action internationale en matière d'atténuation du changement climatique.

Préconisations

En conclusion, la Conférence a préconisé des mesures destinées à accompagner le développement d'une filière durable du teck. Les acteurs du secteur devraient travailler de concert en vue de :

- mettre à la disposition des entreprises privées et des communautés locales du matériel de plantation supérieur pour améliorer les teckeraies plantées ;
- faciliter le renforcement des capacités des communautés locales et des travailleurs de terrain, en particulier concernant les techniques de gestion du teck et la culture intercalaire du teck avec des cultures agricoles lucratives ;
- générer de la confiance dans les investissements dans le teck auprès des petits exploitants et agriculteurs en fournissant des analyses réalistes des bénéfices-coûts, des informations sur les prix du marché et des politiques publiques propices ;



Discussions d'experts : Walter Kollert, membre du Comité de pilotage du TEAKNET, s'exprime lors de la Conférence. Photo : *Commission forestière du Ghana*

- encourager les petits arboriculteurs à appliquer de meilleures techniques sylvicoles et à utiliser des régimes de culture intercalaire pour compenser les premières années sans recettes de la foresterie, organiser une commercialisation groupée et faire un meilleur usage des données et informations de commercialisation ;
- explorer les possibilités de relier les teckeraies aux marchés des crédits carbone ; et
- mobiliser davantage de ressources dans la recherche-développement pour faire avancer la gestion durable des teckeraies plantées et explorer en particulier la qualité du bois de teck cultivé en plantation comparé à celui des forêts naturelles.

La prochaine Conférence mondiale sur le teck se tiendra en Inde en 2025.

Tendances du marché

Les chiffres montrent que la filière vietnamienne du bois et des produits dérivés devient moins tributaire des importations originaires de pays qui pourraient avoir des difficultés à satisfaire aux exigences de la vérification de la légalité du bois

par Hoang Lien Son¹
et Ngo Sy Hoai²



Un fournisseur clé : Un ouvrier trace et marque du bois au Cameroun. Photo : M. Vandenhoute/FAO

¹ Directeur, Centre de recherche sur l'économie forestière, Académie vietnamienne des sciences forestières
² Vice-président et Secrétaire général, Association vietnamienne du bois et des produits dérivés

Forte de ses 15 accords de libre-échange couvrant plus d'une cinquantaine de partenaires commerciaux, le Viet Nam est désormais étroitement intégré à l'économie mondiale¹, une évolution que reflète la croissance de ses industries du bois. En effet, le Viet Nam exporte du bois et des produits dérivés à destination de plus de 140 marchés d'outre-mer, tandis qu'il importe aussi du bois depuis plus d'une centaine de pays fournisseurs.

Durant la période 2016-2020, le volume de bois importé a atteint entre 7 et 9 millions de m³ en équivalent bois rond, pour une valeur située entre 2,2 et 2,5 milliards \$EU. Le bois d'origine locale a progressivement remplacé les importations. Toutefois, en 2022, les importations alimentaient toujours 25 pour cent des apports en matières premières de la filière vietnamienne du bois (en baisse contre 30 pour cent en 2010) (Administration forestière vietnamienne, 2022).

L'expansion continue du secteur est confrontée au défi que représente la réglementation de plus en plus stricte régissant la légalité du bois mise en place par les cinq principaux importateurs de bois et produits dérivés vietnamiens : États-Unis d'Amérique, Japon, Chine, Union européenne et République de Corée.

Dans le cadre des mesures qu'il a prises en soutien à ses opérateurs de la filière du bois, le Viet Nam a conclu avec l'Union européenne (UE) en 1998 un Accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du Plan d'action de l'UE relatif aux réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), qui a pour objet de favoriser la production légale et durable de bois et produits dérivés et le commerce associé en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale.

Le Viet Nam a par ailleurs créé son Système de vérification de la légalité du bois (le VNTLAS) dans le cadre duquel il élabore

des politiques et une législation pour mettre en œuvre l'APV. L'UE a encouragé le Viet Nam à élargir la portée du VNTLAS pour y inclure les importateurs ainsi que les producteurs, transformateurs et exportateurs locaux, une condition de la délivrance éventuelle d'autorisations FLEGT pour les expéditions du Viet Nam à destination de l'UE².

En vertu d'une décision de 2020 émise par le Ministère vietnamien de l'agriculture et du développement rural, environ la moitié des pays à partir desquels le Viet Nam importe du bois sont considérés comme présentant un « risque élevé », ce qui signifie que les importateurs de bois issus de ces provenances doivent soumettre des documents et des preuves supplémentaires attestant de son caractère légal.

Cet article, qui s'inscrit dans le cadre d'une évaluation au sens large des conditions entourant l'importation de bois au Viet Nam et des mécanismes de contrôle et de gestion reposant sur le risque présenté instaurés dans le cadre de préparation au VNTLAS, analyse les importations de bois au cours de la période 2015-2020.

Cette analyse a été conduite sur la base de données et d'informations sur l'import-export de bois et produits dérivés publiés par l'Association vietnamienne du bois et des produits forestiers (VIFOREST) ; les données d'import-export publiées par le Département général vietnamien des douanes ; et des rapports préparés par *Forest Trends*, la VIFOREST et des organisations locales.

Importations de bois ronds

Il ressort de cette évaluation que le volume de bois ronds importés a augmenté, de 1,69 million de m³ en 2015 à 2,32 millions de m³ en 2019, une hausse de 37 pour cent. Leur valeur a également progressé, de 511 millions \$EU en 2015 à un pic de 698 millions

¹ <https://wtocenter.vn/fta>

² www.eeas.europa.eu/delegations/vietnam/voluntary-partnership-agreement-forest-law-enforcement-governance-and-trade-eu_en

Tableau 1 : Volume de bois ronds importé au Viet Nam en provenance des principaux pays exportateurs classés par catégorie de risque, 2015-2020 (en milliers de m³)

	Pays	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
I	Pays à risque faible	420,16	419,95	639,27	734,62	834,62	680,67	3 729,29
1	États-Unis d'Amérique	65,70	76,70	145,79	198,37	245,79	214,10	946,46
2	Belgique	74,30	92,90	145,79	173,68	245,79	188,19	931,11
3	Allemagne	77,20	76,20	112,50	96,95	115,11	78,06	556,02
4	France	32,52	36,59	59,92	60,85	70,52	73,68	334,08
5	Pays-Bas	56,24	60,16	115,01	81,22	96,73	63,34	472,69
6	Uruguay	114,20	77,40	60,27	123,55	50,23	63,30	488,94
II	Pays à risque élevé	806,07	797,14	857,93	813,51	803,64	701,11	4 779,40
7	Cameroun	314,70	420,70	507,39	513,86	495,53	393,67	2 645,85
8	Papouasie-Nouvelle-Guinée	105,20	183,10	123,03	195,16	236,86	228,57	1 071,92
9	RDP lao	321,70	36,20	7,11	2,44	5,68	12,82	385,95
10	Cambodge	59,30	139,30	163,07	38,26	10,55	1,50	411,98
11	République du Congo	5,17	17,84	57,33	63,79	55,03	64,55	263,70

Sources : VIFOREST, *Forest Trends*, Département général des Douanes vietnamiennes.

Figure 1: Volume et valeur des bois ronds importés au Viet Nam, 2015-2020

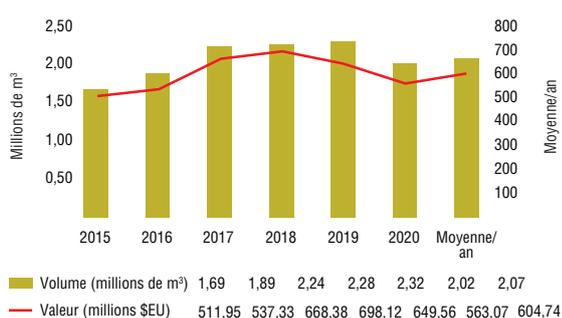
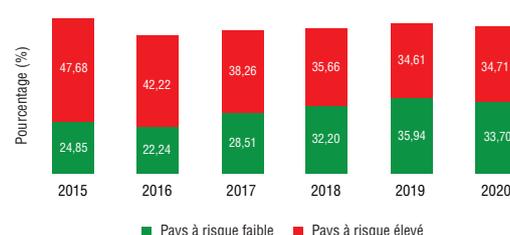


Figure 2: Part du volume de bois ronds importés au Viet Nam provenant des principaux pays exportateurs à risque faible/élevé, 2015-2020 (en pourcentage)



\$EU en 2018. En 2020, suite à la pandémie de Covid-19, leur volume a chuté à 2,02 millions de m³ pour une valeur de 563 millions \$EU. Sur toute la période, le volume moyen de bois ronds importés s'est élevé à 2,07 millions de m³, ce qui équivaut à 604,7 millions \$EU (figure 1).

Principaux fournisseurs de bois ronds

Si le Viet Nam importe du bois en provenance de plus d'une centaine de pays et territoires, 11 représentent les deux tiers environ de ses importations totales de bois ronds. Ces principaux fournisseurs peuvent être classés en deux catégories, à savoir ceux présentant un « risque faible » ou bien un « risque élevé » (tableau 1).

Les pays jugés à risque faible sont les États-Unis d'Amérique, la Belgique et l'Allemagne. Les États-Unis d'Amérique sont le plus grand exportateur de bois ronds à risque faible au Viet Nam, avec une moyenne de 157 000 m³ par an et 946 460 m³ au total sur la période 2015-2020. Au nombre des pays considérés à risque élevé figurent le Cameroun, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Cambodge. Le Cameroun, qui exporte en moyenne 441 000 m³ de bois ronds au Viet Nam par an et 2,6 millions de m³ pour toute cette période, est le plus notable d'entre eux.

Le tableau 1 et la figure 2 montrent que, en 2015, le volume de bois importé depuis les principaux pays fournisseurs classés à haut risque totalisait 806 070 m³, soit près du double du volume

de bois importé depuis des fournisseurs à risque faible et représentant près de 48 pour cent de la fourniture totale de bois ronds au Viet Nam. Toutefois, en 2020, le volume de bois importé en provenance de pays à haut risque avait chuté à 701 110 m³, soit environ 35 pour cent du total, alors que le volume originare de pays à faible risque augmentait, à 680 670 m³, soit près de 34 pour cent, sous l'effet de la hausse significative des importations depuis les États-Unis d'Amérique et la Belgique. À lui seul, le volume importé depuis les États-Unis d'Amérique a plus que triplé, de 65 700 m³ en 2015 à 214 000 m³ en 2020. En revanche, les volumes provenant de pays comme la République démocratique populaire lao ou le Cambodge – autrefois les principaux fournisseurs du Viet Nam – ont nettement chuté lorsqu'ils ont introduit des restrictions sur les exportations. C'est ainsi que le volume de bois ronds importé depuis la RDP lao a chuté, de 321 700 m³ en 2015 à 12 820 m³ en 2020, soit un recul de 96 pour cent.

L'analyse de la valeur des importations de bois ronds dessine un tableau similaire (tableau 2 et figure 3). Les bois ronds importés depuis les 11 pays représentaient entre 65 et 75 pour cent de la valeur totale des importations durant cette période, la part des pays à haut risque chutant, de 55 pour cent en 2015 à 38 pour cent en 2020. Le Cameroun s'est de nouveau classé en tête des fournisseurs, approvisionnant des bois ronds pour une valeur de 150 à 200 millions \$EU par an, soit plus de 1 milliard \$EU au total au cours de la période 2015-2020.

Tableau 2 : Valeur des bois ronds importés au Viet Nam en provenance des principaux pays exportateurs classés par catégorie de risque, 2015-2020 (en millions \$EU)

	Pays	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
I	Pays à risque faible	99,53	99,04	146,43	175,41	204,23	169,60	894,23
1	États-Unis d'Amérique	29,74	33,69	44,81	63,27	82,97	71,61	326,09
2	Belgique	16,39	18,51	31,80	38,33	54,15	41,16	200,34
3	Allemagne	15,93	15,07	24,40	20,93	23,85	17,03	117,20
4	France	7,29	7,61	13,05	13,49	15,09	16,35	72,87
5	Pays-Bas	11,81	12,63	22,92	18,70	19,79	13,32	99,18
6	Uruguay	18,37	11,53	9,46	20,70	8,38	10,12	78,55
II	Pays à risque élevé	281,88	239,11	300,52	302,29	255,06	216,29	1 595,15
7	Cameroun	133,53	164,28	207,58	215,85	181,16	146,16	1 048,56
8	Papouasie-Nouvelle-Guinée	19,64	29,37	23,37	40,43	42,84	37,92	193,58
9	RDP lao	109,30	4,45	1,20	0,46	0,40	0,82	116,63
10	Cambodge	16,90	32,86	39,45	7,30	1,70	0,20	98,41
11	République du Congo	2,51	8,15	28,92	38,24	28,96	31,19	137,97

Sources : VIFOREST, *Forest Trends*, Département général des douanes vietnamiennes.

Figure 3 : Part de la valeur des bois ronds importés au Viet Nam en provenance de pays exportateurs à risque élevé/faible, 2015-2020 (en pourcentage)

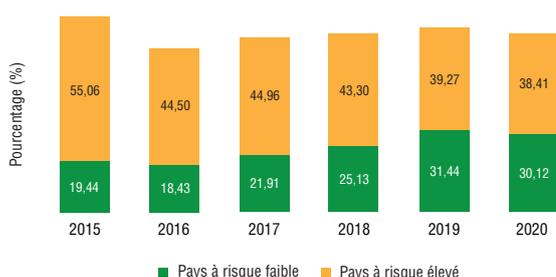
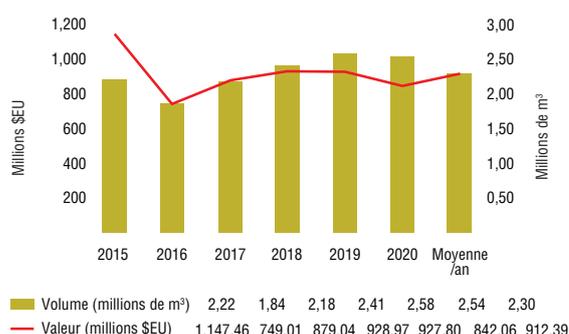


Figure 4 : Volume et valeur des sciages importés au Viet Nam, 2015-2020



Importations de sciages

Entre 2015 et 2020, le volume de sciages importés au Viet Nam a augmenté, de 2,22 millions à 2,54 millions de m³, une hausse avoisinant 14 pour cent, malgré un recul sensible en 2016 (figure 4). Calculées en valeur, les importations de sciages ont chuté de manière encore plus marquée en 2016, – à 842 millions \$EU contre 1,1 milliard en 2015 – pour ne se rétablir qu'en partie durant cette période. Il est probable que les valeurs des importations ont subi l'effet du recul des importations d'essences rares et précieuses depuis la RDP lao et le Cambodge. En moyenne, le Viet Nam a importé durant cette période plus de sciages que de bois ronds, qu'ils soient mesurés en volume ou en valeur.

Principaux fournisseurs de sciages

Le Viet Nam importe la majeure partie de ses sciages auprès de 11 grands pays fournisseurs. Avec des volumes en augmentation, de 474 000 m³ en 2015 à 597 000 m³ en 2020, les États-Unis d'Amérique sont son principal fournisseur. Durant toute cette période, les grands fournisseurs ont représenté approximativement 75 pour cent du volume total de ses importations de sciages (tableau 3). Toutefois, le volume de sciages importé depuis des pays à faible risque a fortement progressé durant cette période, alors que celui en provenance de fournisseurs à risque élevé diminuait. À titre de comparaison, en 2015, les volumes de sciages importés depuis les principaux fournisseurs appartenant aux groupes à risque élevé ou faible étaient comparables, représentant

chacun 38 pour cent et 40 pour cent du total des volumes importés. Or, en 2020, les principaux fournisseurs à faible risque en représentaient 69 pour cent, 14 pour cent seulement provenant d'exportateurs à haut risque.

En écho à l'analyse des volumes, les tendances affichées par la valeur des importations vietnamiennes de sciages ont été fortement touchées par le recul des exportations de la RDP lao, et du Cambodge (tableau 4). Par exemple, la valeur des importations originaires du Cambodge s'est effondrée, de 362 millions \$EU en 2015 à à peine plus de 7 millions \$EU en 2020. Au sens large, la valeur totale des importations de sciages opérées depuis l'ensemble des principaux fournisseurs jugés à haut risque a chuté, de 656 millions \$EU environ en 2015 à 150 millions \$EU en 2020 pour, à la fin de la période, ne représenter que 18 pour cent de la valeur totale importée. Au cours de cette même période, les principaux fournisseurs jugés à faible risque ont vu leur part plus que doubler, de 27 pour cent à 56 pour cent de la valeur totale des sciages importés.

Conclusion

Les chiffres du commerce montrent comment la filière vietnamienne des bois et produits dérivés est devenue moins tributaire des importations de bois originaires de pays à haut risque. Il est ainsi plus facile pour le secteur de se conformer aux exigences de vérification de la légalité du bois, aussi bien dans le cadre du VNTLAS que sur les marchés d'exportation.

Tableau 3 : Volume de sciages importés au Viet Nam en provenance des principaux pays exportateurs classés par catégorie de risque, 2015-2020 (en milliers de m³)

	Pays	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
I	Pays à risque faible	892,30	936,70	1 130,40	1 222,41	1 442,74	1 529,66	7 154,21
1	États-Unis d'Amérique	474,30	460,40	496,63	541,51	562,55	597,54	3 132,92
2	Chili	163,60	187,90	246,43	209,35	322,12	284,61	1 414,01
3	Brésil	91,80	110,70	170,40	209,71	227,80	230,22	1 040,62
4	Nouvelle-Zélande	155,10	164,80	171,30	166,35	169,98	178,38	1 005,91
5	Russie			11,76	14,24	62,57	138,41	226,98
6	Chine	7,50	12,90	32,64	79,85	76,33	50,74	259,95
7	Afrique du Sud			1,24	1,41	21,41	49,76	73,82
II	Pays à risque élevé	842,90	374,80	507,53	457,29	446,67	313,16	2 942,34
8	Cameroun	33,80	47,60	85,35	117,38	227,39	153,63	665,15
9	RDP lao	383,10	97,10	43,70	40,15	63,34	81,29	708,68
10	Gabon	51,00	58,70	105,78	79,85	76,33	50,74	422,39
11	Cambodge	375,00	171,40	272,70	219,91	79,61	27,50	1 146,12

Sources : VIFOREST, *Forest Trends*, Département général des douanes vietnamiennes.

Figure 5 : Part du volume de sciages importés au Viet Nam en provenance de pays exportateurs à risque élevé/faible, 2015-2020 (en pourcentage)

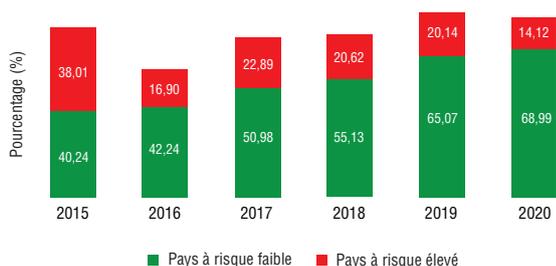
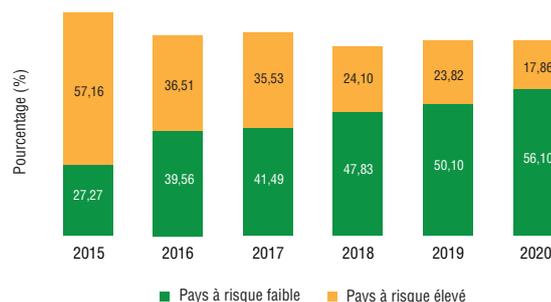


Figure 6 : Part de la valeur de sciages importés au Viet Nam en provenance de pays exportateurs à risque élevé/faible, 2015-2020 (en pourcentage)



Produits bois : Des ouvrières de la scierie MIFACO au Viet Nam. Photo : FAO Forestry/MIFACO

Tableau 4 : Valeur des sciages importés au Viet Nam en provenance des principaux pays exportateurs classés par catégorie de risque, 2015-2020 (en millions \$EU)

	Pays	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
I	Pays à risque faible	312,87	296,30	364,74	444,32	464,84	472,38	2 355,45
1	États-Unis d'Amérique	194,09	173,86	192,18	229,83	234,23	221,85	1 246,03
2	Chili	44,50	45,33	59,77	78,53	76,38	64,65	369,16
3	Brésil	27,00	26,24	41,19	57,00	60,83	52,75	265,01
4	Nouvelle-Zélande	41,30	41,92	43,15	43,35	42,92	43,49	256,13
5	Russie	-	-	3,00	4,09	17,06	44,62	68,77
6	Chine	5,98	8,95	24,72	30,15	26,42	32,02	128,25
7	Afrique du Sud	-	-	0,73	1,37	7,01	13,01	22,11
II	Pays à risque élevé	655,90	273,47	312,30	223,87	220,99	150,39	1 836,91
8	Cameroun	23,80	26,26	38,76	53,59	102,37	69,00	313,78
9	RDP lao	239,20	63,68	36,43	29,42	49,02	53,43	471,18
10	Gabon	30,80	35,28	63,96	48,26	39,98	20,79	239,07
11	Cambodge	362,10	148,25	173,15	92,60	29,62	7,17	812,89

Sources : VIFOREST, *Forest Trends*, Département général des douanes vietnamiennes.

Il serait possible d'améliorer les mécanismes de contrôle et de gestion en place dans le pays, par exemple en ajustant les critères de classement des pays à risque faible ou élevé, en fournissant davantage de détails sur les exigences requises pour mener la procédure de diligence raisonnable en matière de légalité des bois et en clarifiant quels dispositifs internationaux de certification forestière sont applicables au Viet Nam. Les autorités pourraient chercher à renforcer les relations bilatérales avec les pays à faible risque, à avoir davantage recours aux technologies de l'information pour déterminer l'origine du bois et à mener des études destinées à identifier les nouveaux pays à faible risque auprès desquels se fournir en bois d'origine légale.

Bibliographie

Viet Nam Administration of Forestry. 2022. *Report on establishment of material plantation forests for timber processing industry and export*. Conference presentation at Establishment of material areas for timber processing industry and export, 2022, province de Binh Dinh, Viet Nam.

Quoi de neuf sous les tropiques ?

Préparé par
Ken Sato

COP27 : Les dirigeants lancent un partenariat sur les forêts

Lors de la 27^e Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Sharm el-Sheikh (Égypte), les gouvernements ont marqué leur engagement en faveur de la gestion durable des forêts par le lancement officiel du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat. Il vise à accélérer la mise en œuvre de l'engagement pris par plus de 140 pays à la COP26 en 2021 de mettre fin à l'amenuisement des forêts et à la dégradation des terres à l'horizon 2030, ont dit les organisateurs de la conférence. La dernière édition de *Situation des forêts du monde* (voir « Parutions récentes » en p. 27) a mis en avant le besoin de démultiplier les mesures pour réaliser le plein potentiel des forêts dans la lutte contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité.

Lire l'article intégral : <https://unfccc.int/news/cop27-leaders-boost-sustainable-forest-management>

La COP27 trouve un accord sur un fonds de « pertes et dommages » et des mesures pour doper l'adaptation

La COP27 est parvenue à un accord historique destiné à fournir des financements de « pertes et dommages » aux pays vulnérables durement frappés par les catastrophes climatiques. En sus de créer ce nouveau fonds, les États ont adopté des décisions qui, ont affirmé les organisateurs, ont conforté leur engagement à limiter la hausse de la température du globe à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux pré-industriels. Cet ensemble vient renforcer les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique, et doper les financements, les technologies et le renforcement des capacités que nécessitent les pays en développement.

Lire l'article intégral : <https://unfccc.int/news/cop27-reaches-breakthrough-agreement-on-new-loss-and-damage-fund-for-vulnerable-countries>

Les engagements pour la durabilité aident l'Indonésie à produire de l'huile de palme en déforestant moins

En Indonésie, premier producteur d'huile de palme, la déforestation associée à ce produit a chuté de 82 pour cent au cours de la décennie passée, a rapporté le site d'information *Mongabay*, citant une nouvelle étude à l'appui. Ce recul intervient malgré une hausse des prix de l'huile de palme qui, par le passé, était associée à une progression de la déforestation résultant des terres défrichées pour y implanter de nouvelles plantations. Les chercheurs indiquent que cette chute pourrait s'expliquer par le fait qu'un plus grand nombre d'entreprises s'engagent en faveur du sans-déforestation et communiquent des informations sur leurs chaînes d'approvisionnement.

Lire l'article intégral : <https://news.mongabay.com/2022/10/sustainability-pledges-help-indonesia-produce-palm-oil-with-less-deforestation/>

Plus d'une centaine d'espèces d'arbres placées sous le contrôle de la CITES

Les Parties à la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont inscrit plus d'une centaine d'essences à ses annexes dans le but d'assurer leur pérennité dans la nature tout en autorisant leur commerce international. Au nombre des essences nouvellement placées sous protection lors de la 19^e Conférence des Parties tenue du 14 au 25 novembre à Panama figurent les ébènes Malagasy (*Diospyros* spp.) et le bois du Brésil (*Paubrasilia echinata*). Les Parties ont également agi pour durcir les contrôles douaniers sur les expéditions de bois en vue de lutter contre le commerce illégal d'essences inscrites à la CITES. Le *Boswellia* et des essences de bois de rose ainsi que les taxons produisant du bois d'agar figurent également au nombre des espèces d'arbres concernées par les décisions de cette réunion.

Lire l'article intégral : <https://enb.iisd.org/convention-international-trade-endangered-species-wild-fauna-flora-cites-cop19-summary>

Le Brésil, l'Indonésie et la République démocratique du Congo prônent un financement pour la protection des forêts tropicales

Le Brésil, l'Indonésie et la République démocratique du Congo recherchent des financements additionnels pour aider à sauvegarder la moitié des forêts tropicales de la planète, rapporte le site *Mongabay*. Durant le récent sommet du G20 à Bali (Indonésie), ces trois pays ont signé un accord de coopération sollicitant un appui accru. Cette annonce fait suite à la disparition dans ces trois pays de 2,3 millions d'hectares de forêt primaire en 2021, dû en premier lieu à l'accélération de la déforestation au Brésil. Le Président élu du Brésil, Lula da Silva, a exhorté les nations riches à tenir leur promesse d'une enveloppe de 100 milliards \$EU destinée à aider les pays moins développés à répondre au changement climatique et a promis que la tendance favorable à la déforestation serait inversée dans son pays.

Lire l'article intégral : <https://news.mongabay.com/2022/11/where-is-the-money-brazil-indonesia-and-congo-join-forces-in-push-for-rainforest-protection-cash/>

Les terres autochtones recèlent les forêts les plus saines au monde, mais seulement lorsque leurs droits sont protégés

Une nouvelle étude indique que les forêts tropicales les plus saines au monde se trouvent dans des aires protégées autochtones, rapporte *Mongabay*. Or, l'intégrité des forêts est moindre sur les terres autochtones sans statut protégé. Les chercheurs pensent que les gisements de minerais, de pétrole et de gaz situés sur des territoires autochtones où les communautés ne jouissent pas de droits fonciers et ne peuvent donc arrêter les projets d'extraction pourraient être responsables du mauvais état de ces forêts. En conséquence, renforcer les droits fonciers des Peuples autochtones est un élément capital pour atteindre les objectifs en matière de conservation et de climat à l'échelle du globe, explique l'article.

Lire l'article intégral : <https://news.mongabay.com/2022/11/indigenous-lands-hold-the-worlds-healthiest-forests-but-only-when-their-rights-are-protected>

Parutions récentes

Préparé par
Ken sato



Thompson, I.D., Lim, T., & Turjaman, M. 2022. *Chères, exploitées et menacées. Examen des genres Aquilaria et Gyrinops produisant du bois d'agar*. Série technique OIBT n° 51. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Yokohama, Japon.

ISBN : 978-4-86507-090-3

Disponible sur : www.itto.int/fr/technical_report/

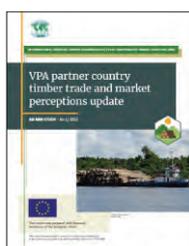
Les genres produisant du bois d'agar sont inscrits à l'annexe II de la CITES depuis 1994. Dès lors, le commerce durable, légal et traçable de l'huile de bois d'agar et d'autres dérivés a été au centre des travaux de la CITES sur les plantes de la région asiatique. Le bois d'agar a également fait l'objet de discussions dans le contexte de l'OIBT et le présent rapport témoigne des travaux que les deux organisations ont menés de concert sur les taxons produisant du bois d'agar. Il examine de manière complète la situation de la conservation des essences produisant du bois d'agar et leur commerce, s'inspire de travaux antérieurs de la CITES sur le bois d'agar et propose de nouvelles priorités allant dans le sens d'une utilisation durable du bois d'agar à l'avenir. Il relève ainsi que les travaux antérieurs ont souvent été axés sur la reproduction artificielle des essences produisant du bois d'agar. Or, la récolte et le commerce licites et illicites à partir de sources naturelles se poursuivent tandis que la gestion déficiente des populations sauvages contribue à leur diminution ininterrompue.



Blaser, J. & Ahimin, O. 2022. *Enseignements pour une bonne collaboration dans les forêts africaines. Examen de récents projets de l'OIBT mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et centrale intéressant la collaboration avec la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique*. Document d'orientation. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Yokohama, Japon.

Disponible sur : www.itto.int/fr/policy_papers/

Ce document d'orientation récapitule les enseignements tirés d'une évaluation de dix projets de l'OIBT qui ont été menés à terme de 2010 à 2020 et propose des axes de collaboration ultérieure entre l'OIBT et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Il présente les leçons dégagées dans divers domaines dont : gestion, conservation, participation des communautés et restauration des paysages forestiers ; et systèmes d'information nationaux, statistiques, commerce et traçabilité du bois. Il fournit par ailleurs des orientations destinées aux acteurs, dont pouvoirs publics, praticiens de terrain et établissements universitaires et de recherche.



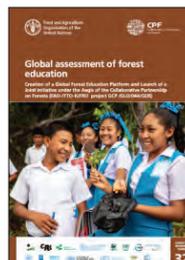
OIBT/SIM. 2022. *VPA partner country timber trade and market perceptions update. Modular reports I & II*. OIBT, Yokohama, Japon, et Independent Market Monitor, Bruxelles.

Disponible en anglais sur : www.itto.int/fr/other_technical_reports

Entre 2017 et 2021, le mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) a diffusé chaque

année un bilan du marché et une synthèse des résultats dans ses rapports annuels. Aux fins de mettre ces informations à disposition de manière plus actuelle en 2022, le SIM publie trois brefs rapports. Il publiera son rapport final au début de 2023, lorsque le projet SIM aura terminé ses activités.

Le premier rapport fait le point sur le commerce en 2021, en privilégiant les échanges commerciaux entre l'Union européenne et l'Indonésie ainsi que les efforts de cette dernière pour redorer le blason de son système de vérification de la légalité du bois (le SVLK). Le second dresse le bilan du commerce au premier trimestre de 2022, là aussi en s'attachant plus particulièrement au commerce entre l'Union européenne et l'Indonésie, et il commente les tendances du marché dans le commerce de l'Union européenne en 2022.



Rekola, M., Sharik, T.L. 2022. *Global assessment of forest education: Creation of a Global Forest Education Platform and Launch of a Joint Initiative under the Aegis of the Collaborative Partnership on Forests (projet GCP/GLO/044/GER FAO-OIBT-IUFRO)*. Document de travail forestier n° 32. FAO. Rome.

ISBN : 978-92-5-136926-5

Disponible en anglais sur : www.itto.int/fr/other_technical_reports/

Ce rapport réunit les résultats d'une enquête mondiale, de consultations d'experts et d'un examen documentaire menés dans le cadre du Projet mondial sur l'éducation forestière, qui a été lancé en 2019 pour pallier les déficiences de l'enseignement et de la formation liés aux forêts à travers le monde. Menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et l'OIBT, cette évaluation examine la situation de l'enseignement forestier et recense les actions nécessaires pour répondre aux besoins mondiaux. Son but est d'informer les efforts individuels et multiacteurs – y compris ceux du Partenariat de collaboration sur les forêts – pour renforcer l'enseignement, la formation et les systèmes de partage des connaissances dans le domaine forestier. Elle fournit également des informations pour accompagner la réalisation de divers Objectifs de développement durable et Objectifs mondiaux relatifs aux forêts, y compris dans le cadre du Programme « Éducation au développement durable » de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).



FAO 2022. *La situation des forêts du monde 2022. Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables*. FAO, Rome.

ISBN : 978-92-5-136476-5

Disponible sur : <https://www.fao.org/publications/sofo/2022/fr/>

L'édition 2022 de *La Situation des forêts du monde* explore le potentiel qu'offrent trois solutions forestières dans la perspective d'une

relance verte et de la lutte contre des crises planétaires multidimensionnelles, au nombre desquelles figurent le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité : mettre un terme à la déforestation et préserver les forêts ; restaurer les terres dégradées et développer l'agroforesterie ; et assurer une utilisation durable des forêts et créer des chaînes de valeur vertes. Ce rapport argue que la mise en pratique, simultanée et équilibrée, de ces trois solutions peut permettre, dans des conditions de durabilité, de générer des avantages économiques et sociaux pour les pays et leurs communautés rurales, de répondre à une demande mondiale en matières premières qui va croissant et de relever les défis environnementaux. Il réunit un ensemble de données qui démontrent la faisabilité et l'intérêt des solutions forestières et énonce les mesures qui pourraient être prises dans un premier temps pour avancer sur la voie de leur réalisation.



Université Kasetsart, OIBT et TEAKNET. 2022. *Teak in Mekong for a Sustainable Future*. Université Kasetsart, Bangkok, Thaïlande ; Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Yokohama, Japon ; et TEAKNET, Kerala, Inde.

ISBN : 978-616-278-693-8

Disponible en anglais sur : www.itto.int/fr/other_technical_reports

Cet ouvrage réunit des données et informations techniques qui élargissent considérablement le socle des connaissances mises à la disposition

de la communauté mondiale du teck. Il fournit des informations à jour sur la conservation des ressources génétiques du teck, énumère les meilleures pratiques de gestion forestière durable et formule des préconisations relatives à l'usage du bois de teck issu de teckeraies naturelles et plantées. Les auteurs invitent scientifiques, décideurs, petits exploitants et particuliers des secteurs commerciaux connexes, de Thaïlande et d'autres pays, à explorer les concepts et enseignements tirés de la recherche qui sont présentés dans cette publication et à contribuer leurs propres expériences et éclairages dans les dialogues en cours.

Réunions de l'OIBT

4-8 juin 2023

Séance coorganisée par l'OIBT à la Conférence 2023 de la Division 5 de l'IUFRO – Offre et chaînes de valeur durables pour les produits en teck de qualité : Défis et opportunités mondiaux

Cairns (Australie)

En collaboration avec l'IUFRO et le Réseau international d'information sur le teck, l'OIBT organisera une séance sur les défis et opportunités de l'offre et des chaînes de valeur durables pour les produits en teck durant la Conférence 2023 de la Division 5 de l'IUFRO (voir la rubrique séparée). La date exacte de cette séance reste à confirmer.

Info. : www.itto.int/fr/events/

Appel à soumission de propositions à l'OIBT - Cycle des projets du second semestre 2023 : la date limite de réception par le Secrétariat des propositions révisées de projets et d'avant-projets est le **10 avril 2023**.

Les membres qui souhaitent soumettre une **note conceptuelle** en accord avec le Scénario de financement 4 énoncé dans la décision 4(LVI) sont invités à utiliser le système de soumission en ligne sur : www.itto.int/fr/concept_note/login/

Pour en savoir plus, consulter : www.itto.int/fr/call_proposals

L'OIBT nomme son nouveau Directeur des opérations

L'OIBT a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Gerhard Breulmann au poste de Directeur des opérations de l'Organisation effective au 1^{er} novembre 2022. M. Breulmann, ressortissant de l'Allemagne, est titulaire d'une maîtrise de biologie et d'un doctorat d'écologie forestière. Il a rejoint le Secrétariat de l'OIBT en 2009 au poste de Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation, dans le cadre duquel il a été en charge du développement et de l'exploitation des systèmes de suivi et d'évaluation de l'Organisation ainsi que de la planification et de la coordination de ses programmes, projets et activités. De novembre 2015 à octobre 2017, il a occupé la fonction de Responsable de la Division des opérations. Avant de rejoindre l'OIBT, il a été Responsable des programmes scientifiques au Réseau Asie-Pacifique de la recherche sur le changement climatique à Kobé, au Japon, puis Directeur adjoint des programmes scientifiques à l'Institut interaméricain de recherche sur le changement climatique à Sao Jose dos Campos, au Brésil.



Photo : Y. Kamijo/OIBT

Autres réunions

18 janvier 2023

Atelier sur l'innovation forestière : Rôle de l'innovation dans la gestion des nouveaux défis du secteur forestier au niveau régional dans l'UE

Bruxelles (Belgique)

Info. : <https://efi.int/events>

27 février-2 mars 2023

Forum régional Afrique sur le développement durable 2023

Niamey (Niger) (en hybride)

Info : www.uneca.org/events/main-events

7 mars 2023

Les femmes dans le secteur forestier 2023

En ligne

Info : www.woodbusiness.ca/virtual-events/women-in-forestry-2023/

8-12 mai 2023

18^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts

New York (États-Unis d'Amérique)

Info : www.un.org/esa/forests/forum/index.html

15-19 mai 2023

Salon LIGNA

Hanovre (Allemagne)

Info : www.ligna.de/en

16-19 mai 2023

8^e Conférence internationale sur les incendies de forêt

Porto (Portugal)

Info. : www.wildfire2023.pt

4-8 juin 2023

Conférence de la Division 5 de l'IUFRO : La malle au trésor des forêts offre des avantages à tous

Cairns (Australie)

Info. : www.iufro-div5-2023.com/

14-17 juin 2023

Salon du bois et de la foresterie

Semarang (Indonésie)

Info. : <https://woodforestryshow.com/home>

22-27 août 2023

27^e Foire forestière internationale de

Lucerne 2023

Lucerne (Suisse)

Info : <https://www.forstmesse.com/fr/home>

18-20 septembre 2023

Conférence de l'IUFRO

1.05 & 1.09 : La sylviculture d'âge inégal — Éclairages sur l'adaptation de la forêt à l'ère du changement planétaire

Brno (République tchèque)

Info : <https://iufro2023.ldf.mendelu.cz/>

17-19 octobre 2023

Conférence de l'IUFRO

Amérique latine : Gestion durable des paysages —

Rôle des forêts, de la foresterie,

de l'agroforesterie et de

l'agriculture

Curitiba (Brésil)

Info. : www.iufro.org/events/calendar/current/

23-29 juin 2024

Congrès mondial de l'IUFRO

2024 : Forêts et société à

l'horizon 2050

Stockholm (Suède)

Info : <https://iufro2024.com/>

